



PARCS

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

FOCAL

PUBLICITÉ ET PAYSAGE : VERS UNE RÉSOLUTION DU CONFLIT

LE DÉBAT

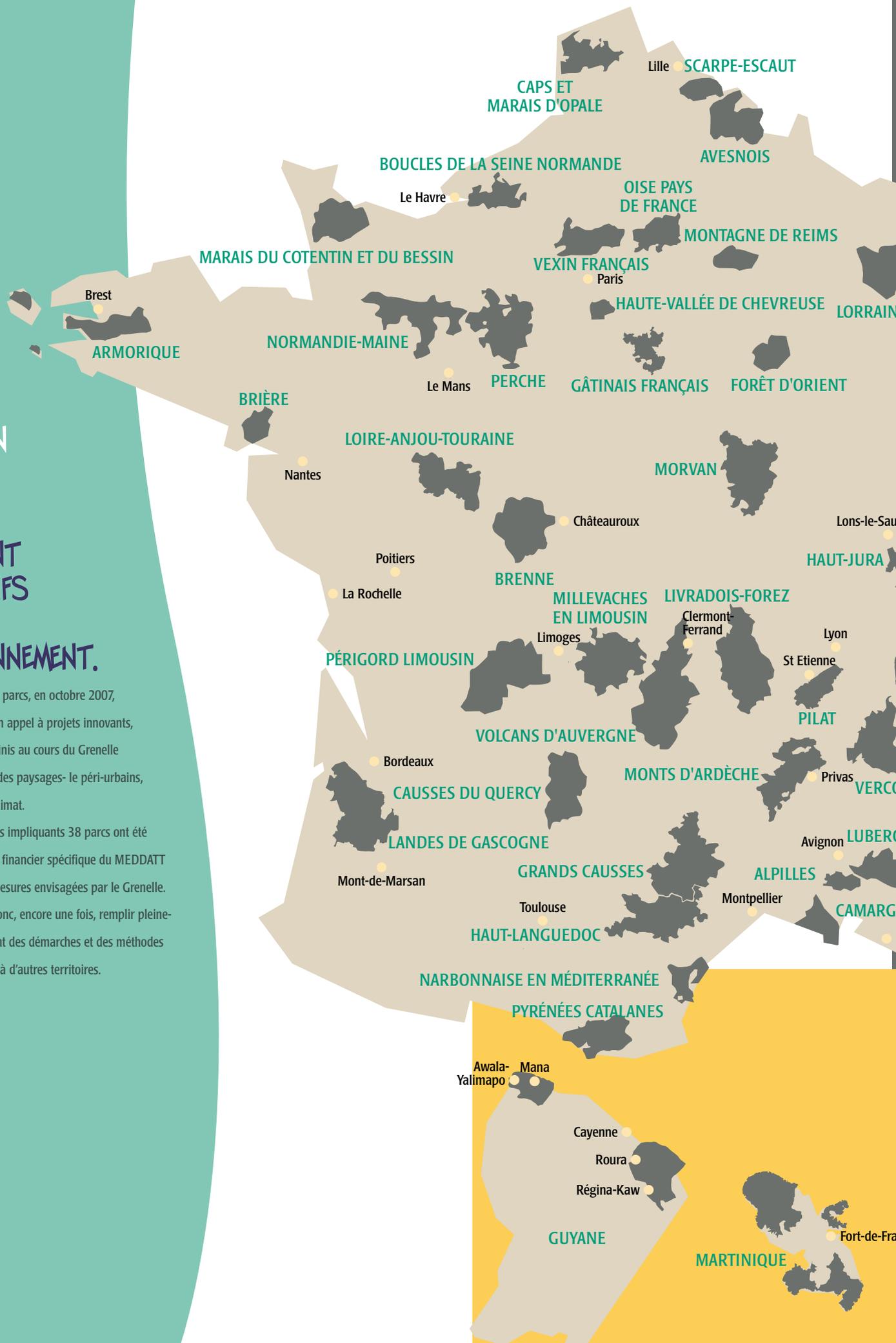
Comment établir
de vraies
collaborations
entre parcs
et villes portes ?

UNE MISSION NATIONALE

LES PARCS EXPERIMENTENT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT.

Lors du Congrès des 40 ans des parcs, en octobre 2007, Jean-Louis Borloo leur lançait un appel à projets innovants, en réponse aux trois enjeux définis au cours du Grenelle de l'Environnement : la qualité des paysages- le péri-urbains, la trame écologique, les plans climat.

En septembre dernier, 18 projets impliquants 38 parcs ont été retenus. Ils reçoivent un soutien financier spécifique du MEDDATT et de la DIACT pour tester les mesures envisagées par le Grenelle. Les 38 parcs volontaires vont donc, encore une fois, remplir pleinement leur rôle, en expérimentant des démarches et des méthodes qui devraient être transférables à d'autres territoires.



Notre force, l'innovation

Corridors écologiques, urbanisme, énergie, démocratie participative... c'est d'abord sur le terrain, à travers des exemples concrets, que les Parcs naturels régionaux montrent, jour après jour, leur capacité à innover. Et c'est cette compétence qui a forgé leur crédibilité à l'échelon national mais aussi hors de nos frontières.



Car ce que les Parcs naturels régionaux savent faire, c'est créer, repérer et soutenir les actions créatives sur leurs territoires afin de les transformer en acte officiel. Et c'est bien ce processus qui est novateur. Se distinguant d'une invention ou d'une découverte dans la mesure où elle s'inscrit dans un travail collectif, l'innovation n'existe que si elle est expérimentée.

Les Parcs sont donc légitimes sur ce thème et en tirent leur force. Et maintenant ?

Maintenant, l'innovation doit encore se développer et s'enrichir des réflexions du réseau. Le thème du congrès des Parcs 2008 l'a introduit en lien avec l'accueil, et celui du prochain congrès s'y consacrera. Par ailleurs, l'appel à projet du MEEDDAT, qui mobilise 20 projets, y est dédié : c'est aussi la preuve des attentes de l'État à l'égard des Parcs sur ce thème. Par ailleurs, un chantier important de réflexion sur l'innovation est engagé par le Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP), en lien avec les directeurs de Parcs. Il engage les Parcs sur l'anticipation de l'évolution des territoires et de la banalisation du développement durable. Il les engage aussi, à plus court terme, sur la réforme des collectivités et la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Une cohérence du thème renforcée par l'année européenne de la créativité et de l'innovation.

Nous constituons un terreau favorable pour répondre à cette mission : des équipes pluridisciplinaires, une culture du partenariat intra-territorial (association, entreprises, consulaires, etc.) et extra-territorial (réseau des Parcs, coopération décentralisée). La recherche devient aussi un atout majeur pour l'innovation.

Nous avons surtout une marge de progression sur la question de l'innovation, tant dans nos méthodes de travail que sur de nouvelles thématiques. Le congrès des Parcs naturels régionaux en Chartreuse à l'automne sera une étape forte dans cette démarche, tenant les Parcs en avance, toujours expérimentaux, novateurs et si possible exemplaires.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Volcans d'Auvergne : pour des volcans accessibles à tous
- Haut-Jura : améliorer les services à la population grâce aux TIC
- Chartreuse : « La belle voluptueuse » retrouve un avenir
- Caps et Marais d'Opale : le Marais Audomarois reconnu zone humide d'intérêt international
- Camargue : Une campagne de reboisement
- Oise Pays de France : Mise en place de clôtures franchissables par la faune
- Pilat : Favoriser l'accueil et le recrutement des saisonniers
- Morvan : Une Maison du patrimoine oral
- Vosges du Nord : Sauvegarder le bâti ancien en l'adaptant aux nouveaux modes de vie
- Verdon : Le contrat de rivière : 107 actions, 34 millions d'euros
- Boudes de la Seine Normande : Sauvegarde du patrimoine immatériel
- Perche : Un Cahier de recommandations architecturales et urbaines
- Haute-Vallée-de-Chevreuse : Une Charte "qualité accueil"

- Massif des Bauges : Un plan pastoral territorial
- Pyrénées Catalanes : deux communes, patrimoine mondial de l'Unesco
- Vexin français : haute performance énergétique dans du bâti ancien
- Causses du Quercy : pour le tourisme durable dans les espaces protégés
- Volcans d'Auvergne : Un grand prix CAP'COM

10-12 LE DEBAT

- Comment établir de vraies collaborations entre parcs et villes-portes ?

13-18 FOCAL

- Publicité et paysage : vers une résolution du conflit

19-21 ACTEURS

- Landes de Gascogne : Sophie et Rémi De Montbron offrent, à la ferme, sauna, spa et découverte des grues cendrées.
- Vercors : Yves Baudrier, une passion pour la pédagogie
- Avesnois : Martine Dubois valorise les pommiers de hautes tiges.

22-23 RESEAU



Un partenariat Parc / Handicap Évasion, pour des volcans accessibles à tous



Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

Pendant six semaines en 2008 et 2009, chaque semaine, une vingtaine de personnes, valides et handicapées, randonnent ensemble pour sillonner une partie du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Cette grande traversée itinérante, en joëlette, est le fruit d'un partenariat fort entre le Parc et Handicap Évasion.

La Grande Traversée des Volcans d'Auvergne (GTV) est une randonnée itinérante de six étapes d'une semaine (trois semaines l'été 2008 et trois semaines l'été 2009). Chaque semaine, une vingtaine de personnes prennent part à la randonnée : quatre personnes à mobilité

réduite qui se déplacent en joëlette, une personne handicapée marchant, une dizaine d'accompagnateurs valides, un intendant et un âne de bât. Cette idée de randonnée est le fruit d'une collaboration entre le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'association Handicap Évasion. « Le Parc cherche à faire progresser l'accessibilité aux activités de pleine nature, or Handicap Évasion propose depuis de nombreuses années des randonnées itinérantes mêlant valides et handicapés, dans plusieurs massifs montagneux en France », explique Eve Alcaïde, chargée de mission au Parc. « Handicap Évasion propose souvent des séjours plutôt sportifs. Pour la GTV, nous avons souhaité allier sport et découverte. » Le Parc, qui a apporté son expertise à la définition de l'itinéraire, propose chaque semaine une animation en lien avec le territoire traversé : observation de la faune, lecture du paysage, etc. « Ce volet découverte permet de sensibiliser encore davantage les randonneurs aux fragilités des espaces, souligne Renaud Grente, correspondant de l'antenne Handicap Évasion du Puy de Dôme. « Il permet aussi de mieux découvrir le patrimoine humain, culturel ou gastronomique de chaque lieu traversé ».



Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

Le parc a apporté son expertise à la définition de l'itinéraire.

Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
Maison du Parc
Montlosier 63970 Aydat
Tél : 04 73 65 64 00
Mail : Parc.Volcans@wanadoo.fr
www.parc-volcans-auvergne.com

HAUT-JURA

Améliorer les services à la population en mobilisant les TIC

L'idée d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer les services à la population a été débattue lors des journées de réflexions du congrès 2008 des PNR. Philippe Danjou, président de la commission Services à la population du Parc naturel régional du Haut-Jura, a entendu les attentes de la part des acteurs sociaux concernant le maintien des personnes âgées à domicile.

Sept résidences à petits logements pour personnes âgées, les Cantous, sont disséminées sur l'ensemble du Parc. « La circulation sur notre territoire de moyenne montagne est souvent difficile, aussi afin de faciliter leur mise en réseau, nous utilisons les TIC », observe Louis-Pierre Mareschal, chargé de mission TIC du Parc. Des informations sur ces résidences sont disponibles sur le site internet du Parc. Elles s'adressent au grand public et, par un accès restreint, aux acteurs sociaux. Ces derniers peuvent y trouver par exemple la procédure de conventionnement avec le Conseil général du Jura ou encore des conseils pour une orientation vers une forme d'hébergement adapté. Le grand public peut y rechercher, outre les conditions d'accueil des résidences, des solutions pour le portage de repas à domicile ou l'aide à domicile. « Nous avons travaillé en partenariat avec les centres communaux d'actions sociales (CCAS), l'Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) ainsi que d'autres associations d'aide à domicile », précise Louis-Pierre Mareschal.

« Nous utilisons aussi les TIC pour aider les personnes illettrées qui sont nombreuses parmi la main d'œuvre étrangère n'ayant pas bénéficié d'une scolarisation », déclare-t-il également. Sur le site les parents et

amis qui accompagnent ces personnes auront non seulement accès, par exemple, aux bons contacts dans les divers organismes liés à la formation et à la recherche d'emploi mais sont aussi accompagnés dans leur démarche au sein des CCAS. Cette plate-forme sur internet est aussi utilisée pour favoriser les contacts entre agents concernés ».

Autre innovation en cours de réalisation : le recours à la géolocalisation sur le modèle du système de repérage déjà utilisé par les touristes. Un moteur de recherche présent sur le site internet permet, par exemple, de localiser différents services dans un rayon de 10 km autour du lieu de travail ou du domicile d'une personne donnée, ce qui réduit les déplacements toujours importants en montagne. « Ce système peut aussi convenir à des candidats à l'installation sur le territoire du Parc », précise Louis-Pierre Mareschal, ajoutant : « Ainsi de chez eux dans leur région, ils peuvent plus aisément repérer les disponibilités en logement et étudier l'offre de services dont ils auront besoin en venant s'installer ici ».

« Aujourd'hui, s'agissant des personnes âgées, une dynamique existe chez les acteurs concernés pour mobiliser ces nouveaux outils et faciliter ainsi le lien social », conclut Louis-Pierre Mareschal, ajoutant : « Et il est intéressant de voir à quel point les anciens sont friands d'album photos en ligne. Nous prévoyons ainsi de mettre en place un système de webcam afin, par exemple, de faciliter le contact entre les personnes âgées et leur famille ».

PNR du Haut-Jura
Louis-Pierre Mareschal
Chargée de mission Sig/Technologie
Tél : 03 84 34 12 24
Mail : lp.mareschal@parc-haut-jura.fr

CHARTREUSE

« La belle voluptueuse » retrouve un avenir

En partenariat avec le syndicat des trufficulteurs, le parc naturel régional de Chartreuse travaille au redéploiement de la culture de la truffe, pour permettre à ce diamant noir de livrer au territoire ses bienfaits paysagers, économiques et gastronomiques.

Dans les piémonts de Chartreuse, à la fin du 19^e, il se récoltait selon les années entre quatre et quarante tonnes de truffes. Environ 300kg aujourd'hui. L'élaboration d'une charte forestière, portée par le parc naturel régional de la Chartreuse, en 2004, a été l'occasion de réunir de nombreux acteurs du territoire parmi lesquels les trufficulteurs : « Ils ont souhaité s'engager dans la charte forestière et nous avons pris conscience d'un potentiel en matière de trufficulture que nous n'imaginions pas », raconte Sylvain Ougier, chargé de mission au parc. En 2007, Milène Goux, élève ingénieur, est chargée de dresser un état des lieux : elle analyse les facteurs pédo-climatiques du territoire et restitue les résultats sous forme d'un SIG. L'étude est complétée par des témoignages de propriétaires forestiers ou trufficulteurs de récolte. « La trufficulture est un milieu confidentiel où certaines informations sont difficiles à obtenir car secrètes », souligne Sylvain Ougier. « Le fait de réaliser des témoignages pour valider le travail d'information géographique a très bien fonctionné grâce à l'appui du syndicat des trufficulteurs. »

Le diagnostic révèle l'existence de 20 000 hectares propices à la trufficulture et de cinq espèces de truffes potentiellement productives sur le territoire, dont la truffe noire de Bourgogne sur 13 000 hectares. Un groupe de travail est constitué avec le CRPF (Centre régional de la propriété forestière), le syndicat des trufficulteurs et le parc pour définir un itinéraire de développement local de la trufficulture. Décision est prise d'installer des sites pilotes pour réaliser des essais de protocole de production de la truffe, avec différentes



Ph. PNR Chartreuse.

espèces, et dispenser des formations à la gestion d'une truffière. En 2008, trois sites pilotes sont installés ou en cours d'installation (en forêt privée ; domaniale et communale)... En parallèle, une action est menée en direction des restaurateurs afin de les former à l'utilisation du produit et de les aider, en fonction de leurs affinités culinaires, à proposer des menus autour de la truffe. Six restaurateurs se sont prêtés au jeu en 2007-2008 et ont pour cela été formés par André Coulon, spécialiste de la truffe, de la production à la gastronomie. Cet Amoureux de la « belle voluptueuse » s'enorgueillit d'avoir cuisiné en quarante ans plus d'une tonne de truffe. « Pour trente euros, je peux concocter un repas avec de la truffe de l'entrée au dessert : du Kir champagne au miel de truffe au nougat glacé à la truffe. A travers la truffe, se joue un rapport social, affectif et économique au territoire ». « Cette démarche en faveur de la trufficulture apporte une valorisation sur des coteaux peu productifs, car la truffe apprécie les zones pauvres et chaudes », explique Sylvain Ougier. « D'un point de vue paysager, les plantations à vocation trufficole sont d'excellents pare-feux entre les zones habitées et la forêt. Par ailleurs, ces plantations ne nécessitent ni travaux lourds ni entrants. Cette production peut aussi dégager une forte valeur ajoutée (la truffe se négocie actuellement entre 300 et 800 euros le kg) et être un complément de revenu pour des agriculteurs, viticulteurs ou propriétaires forestiers ». La truffe, qui attise les curiosités, pourrait aussi constituer un attrait touristique



Ph. PNR Chartreuse.

André Coulon, spécialiste de la truffe, a conseillé les restaurateurs du territoire.

Parc naturel régional de Chartreuse
Maison du Parc
Sylvain Ougier
38380 - Saint Pierre de Chartreuse
Tél : 04 76 88 75 20
Mail : accueil@parc-chartreuse.net
www.chartreuse.net

CAMARGUE

UNE CAMPAGNE DE REBOISEMENT



Ph. E. Videt - PNR Camargue.

En novembre 2008, la campagne de reboisement du parc naturel régional de Camargue a connu deux étapes importantes avec la distribution de 6000 plans aux habitants (au prix symbolique de 1,50 euros le plan) et une opération pédagogique de plantation d'arbres auprès des enfants de l'école primaire des Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette campagne vise à développer le patrimoine arboré de la Camargue suite à la disparition des haies et bosquets (victimes de l'épidémie de graphiose de l'orme dans les années 80 et de l'intensification agricole), à favoriser les essences locales (atriplex, cyprès, tamaris, filaires...) et à limiter les plantations d'espèces invasives. Ces opérations ont été mises en œuvre grâce à un partenariat avec la marque Naturen.

Parc naturel régional de Camargue
Gaël Hemery
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél : 04 90 97 10 40
Mail : info@parc-camargue.fr
www.parc-camargue.fr

OISE PAYS DE FRANCE

MISE EN PLACE DE CLÔTURES FRANCHISSABLES PAR LA FAUNE



Ph. PNR Oise Pays de France.

Le Parc naturel Oise-Pays de France, confronté à l'installation de clôtures infranchissables par la faune sauvage, a engagé des travaux d'études avec les partenaires concernés afin de trouver des solutions alternatives. Dans la forêt de Chantilly, des clôtures originales permettant la circulation des animaux ont été installées à l'automne 2008 de part et d'autre d'une voie ferrée. La continuité du passage de la grande faune entre les forêts d'Ile de France et de Picardie est ainsi préservée.

Parc naturel régional
Jean-Luc Hercent
Oise-Pays de France
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux BP 6
60560 Orry-Ilville
Tél : 03 44 63 65 65
Mail : contact@parc-oise-pays-defrance.fr

Caps et Marais d'Opale

Le marais audomarois reconnu zone humide d'intérêt international

Le marais audomarois vient de recevoir le label Ramsar qui le reconnaît ainsi zone humide d'intérêt international.

Le marais audomarois, qui fut longtemps un marécage inhospitalier, est le résultat du travail de l'homme depuis treize siècles. Ses 3 731 hectares sont une mosaïque de paysages et de milieux naturels quadrillés par un réseau de 700 km de cours d'eau et de fossés. Dernier marais maraîcher de France, le marais audomarois héberge 400 espèces de plantes, plus de 200 espèces d'oiseaux, 26 espèces de

poissons et bien d'autres genres (mollusques, insectes, chauves-souris...). Le label Ramsar, remis à la France en 2008, en Corée, est une reconnaissance internationale des efforts accomplis par les acteurs locaux pour préserver et valoriser ce marais. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale coordonne le « groupe de travail marais » qu'il a créé avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer pour regrouper les volontés locales d'agir dans le but de maintenir l'équilibre entre biodiversité, maraîchage et loisirs dans ce site exceptionnel.

Parc naturel régional des
Caps et Marais d'Opale
Luc Barbier
BP 22 - Le West - 62142 - Colembert
Tél : 03 21 87 90 90
Mail : lbarbier@parc-opale.fr

Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

Favoriser l'accueil et le recrutement des saisonniers

Afin de favoriser le recrutement et l'accueil des travailleurs saisonniers dans les exploitations arboricoles et viticoles, le Parc naturel régional du Pilat a édité deux annuaires des employeurs et deux livrets d'accueil.

Dans le Parc naturel régional du Pilat, les exploitations arboricoles et viticoles, localisées dans deux cantons, emploient chaque année respectivement 1500 et 2500 saisonniers pour assurer cueillette, vendange, ébourgeonnage, éclaircissage, taille... Afin de réfléchir aux conditions de vie et de travail dans les exploitations agricoles, le Parc a réuni un groupe de professionnels (syndicats viticole et arboricole, coopérative, producteurs), et des partenaires de l'emploi (ANPE, maison de l'emploi), de la MSA, du conseil régional... pour réfléchir et agir.

L'objectif pour le Parc était de conforter les exploitations arboricoles et viticoles en s'intéressant au volet social qui est source de difficultés et de fragilité pour les exploitations. Après diagnostic, s'est exprimée la volonté d'agir prioritairement sur le rapprochement entre l'offre et la demande locales d'emplois. Quatre outils ont été élaborés pour favoriser le recrutement et l'accueil des saisonniers dans les exploitations agricoles : un annuaire des employeurs en viticulture et un annuaire des employeurs en arboriculture, un livret d'accueil des travailleurs saisonniers en viticulture et un autre livret pour l'arboriculture.

Les annuaires comportent les coordonnées des producteurs, les périodes auxquelles ils cherchent des employés, leur situation géographique, les possibilités d'hébergement... Ils sont distribués dans les mairies, les

missions locales, les maisons de l'emploi. Les livrets d'accueil, remis aux saisonniers lors de leur embauche, présentent les savoir-faire qu'ils devront mettre en œuvre dans la vigne ou le verger, les gestes de prévention des risques, les démarches d'emploi et de formation. A la fin de ce petit document de poche, illustré de photos ou de dessins, une fiche permet de récapituler les périodes de travail et savoir-faire acquis auprès des différents employeurs. Le budget de cette réalisation, d'un montant de 15 800 euros, a été financé par la MSA, le conseil régional de Rhône-Alpes et la Caisse d'Épargne (via le PLES, projet local économique et social). « Pour ma part, j'essaie de fidéliser mes salariées et plus de la moitié d'entre elles revient chaque année », raconte Georges Blanc, un des trois producteurs d'un GAEC arboricole, à Maclas, et président de coopérative. « Mais cette action va dans le bon sens, car pour moi il est préférable de prendre du personnel du secteur. J'ai embauché quatre personnes venues par ce dispositif la dernière saison. On pourra dire que cette démarche est positive si elle contribue à garder en vie notre activité arboricole qui connaît de plus en plus de contraintes ». Une première évaluation de cette action doit être réalisée au début de l'année 2009 et dorénavant de nouveaux livrets vont être diffusés en 2009.



Ph. PNR du Pilat.

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc
BP 57 - 42410 Pélussin
Tél : 04 74 87 52 01 - Fax : 04 74 87 52 02
Mail : info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

Une Maison du patrimoine oral pour la transmission de l'héritage sonore



Ph. C. Lebourg/PNR Morvan.

La Maison du patrimoine oral a ouvert ses portes en septembre 2008 dans un ancien presbytère à Anost, une commune au cœur du Parc naturel régional du Morvan. Ce village de

Saône-et-Loire accueille les associations à l'origine du projet. L'Union des groupes et ménétriers du Morvan et Mémoires vives œuvrent depuis longtemps pour la transmission du patrimoine oral et organisent depuis 1977 un festival de la vielle. Depuis 1995, Mémoires vives travaille à la sauvegarde et à la valorisation d'archives sonores originaires de la Bourgogne, dans le cadre d'un programme régional.

Cette initiative est née de la volonté de nombreux partenaires : le Parc et son président Christian Paul, les associations à l'origine du projet, la commune d'Anost, la communauté de communes de l'Autunois-Morvan, l'Etat, le conseil régional de Bourgogne et les conseils généraux de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. La commune d'Anost a délégué la maîtrise d'ouvrage au Parc. Les objectifs de la Maison du patrimoine oral sont multiples : animer un centre de ressources pour la musique traditionnelle et la littérature orale en Bourgogne, gérer les fonds sonores et audiovisuels, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, et assurer une mission pédagogique de transmission du patrimoine oral en participant au réseau de l'écomusée du Morvan.

La Maison du patrimoine oral est un lieu de rencontres, d'échanges et d'apprentissage. C'est aussi un pôle d'activités artistiques et culturelles offrant un centre de ressources et un espace documentaire autour du thème de l'oralité, une bibliothèque de lecture publique, une boutique des productions du réseau musique traditionnelle, une salle d'activités associatives ainsi qu'un espace d'expositions temporaires. Un bal parquet, véritable pièce de musée, accueillera des bals du week-end et des stages de danses traditionnelles.



Ph. C. Lebourg/PNR Morvan.

La Maison du patrimoine oral est la sixième maison à thème de l'Ecomusée du Morvan. Une septième maison ouvrira bientôt ses portes : la Maison des enfants de l'assistance publique et des nourrices, déjà récompensée du Trophée de l'innovation patrimoniale 2008 décernée par la Fédération des écomusées et des musées de société, la fondation du Patrimoine et la Fondation du Crédit Coopératif.

PNR du Morvan
Rémi Guillaumeau
Directeur de la Maison du patrimoine oral
Tél : 03 85 82 72 00
www.mpo-bourgogne.org
Mail : mpo.bg@orange.fr

VOSGES DU NORD

Sauvegarder le bâti ancien en l'adaptant aux nouveaux modes de vie

« **N**otre objectif est de sauvegarder les bâtiments anciens tout en les ouvrant sur l'architecture contemporaine et en les adaptant aux modes de vie actuels », déclare Aurélie Wisser, l'architecte en charge du projet Mut'archi. Le patrimoine bâti est un héritage à transmettre aux générations futures sans trahir ou subvertir son sens. Pour le transmettre il faut l'habiter et, aujourd'hui, habiter un bâtiment ancien, c'est le préserver, le réhabiliter et le rendre économe en énergie. »

Depuis 2004, à l'initiative du Parc naturel régional des Vosges du Nord, le SYCOPARC (1) coordonne une politique de valorisation des patrimoines bâtis traditionnels mutualisée entre les communautés de communes de l'Alsace-Bossue, du Pays de La Petite-Pierre, du Pays de Hanau et de la Région de Saverne. L'objectif de cette politique mutualisée innovante est de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale, à travers une grande diversité d'actions.

Afin de sensibiliser un large public, diverses manifestations sont organisées chaque année : le Printemps du patrimoine (600 visiteurs), des ateliers d'architecture, des stages pratiques d'utilisation des matériaux traditionnels, des rencontres dans les « cafés bavards » ainsi que diverses autres actions : réalisation d'un guide sur le patrimoine bâti, chantier de jeunes, intervention lors de salons et de manifestations sur le thème de l'habitat, l'amélioration thermique et les matériaux sains, travail à l'échelle urbaine, partenariats sur des projets avec la Fondation du Patrimoine, la DRAC, le CAUE,



Ph. PNR Vosges du Nord.

etc. Une politique qui passe aussi par une sensibilisation aux enjeux du patrimoine et un meilleur accompagnement des projets d'entretien et de restauration bénéficiant d'aides financières.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, une architecte a été recrutée par le SYCOPARC, sur une mission renouvelée tous les trois ans, cofinancée par les quatre communautés de communes, la région Alsace et le département du Bas-Rhin (à travers leurs crédits Parcs). Chaque année, sur les 80 communes concernées, 130 prestations de conseils architecturaux sont apportées à des particuliers (rénovations, transformations et extensions de bâtiments anciens) et à des collectivités locales (aménagement de centre anciens, projets sur des bâtiments publics et églises, aide à la programmation, aide aux communes pour la mise en place de dossiers de subvention).

Afin de mieux répondre à la demande, le président du Parc, Michaël Weber, envisage de généraliser cette démarche à l'ensemble des communautés de communes du territoire et de créer un ou deux postes supplémentaires d'architecte conseil.

(1) Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord, chargé d'animer le Parc et de mettre en œuvre sa charte constitutive



Ph. PNR Vosges du Nord.

Diverses manifestations de sensibilisation sont organisées chaque année.

PNR des Vosges du Nord

Aurélie Wisser

Chargée de mission Patrimoine Bâti

Tél : 03 88 01 49 59

Mail : a.wisser@parc-vosges-nord.fr

VERDON

Le contrat de rivière : 107 actions, 34 millions d'euros

Le contrat de rivière Verdon a été signé en juillet 2008 par le parc naturel régional du Verdon. Doté de 34 millions d'euros, il va permettre de financer 107 actions en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les 69 communes du bassin versant du Verdon.

Le contrat rivière Verdon, porté par le parc naturel régional du Verdon pour le compte des collectivités du bassin versant et piloté par un Comité de rivière, est un contrat moral, technique et financier entre acteurs locaux (communes, intercommunalités, associations, EDF...) et financeurs (Agence de l'eau, conseil régional Provence Alpes-côte d'Azur, conseils généraux du Var, des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute-Provence, Etat). « Les actions prévues par le contrat rivière découlent des réflexions menées depuis 2003 en vue de l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au niveau du bassin versant du Verdon », explique Florence Carone, chargée de mission au parc. Ce contrat, doté de 34 millions, financés en grande partie par l'Agence de l'eau, comprend trois axes prioritaires : qualité de l'eau, préservation des milieux aquatiques, gestion de la ressource au niveau local. Le premier axe, auquel est alloué 20 millions d'euros, inclut la construction de nouvelles stations d'épuration, la réhabilitation ou l'extension des réseaux d'assainissement, le traitement des boues issues des stations ou encore la mise en



Ph. PNR Verdon.

Une action phare : l'augmentation des débits réservés.

place de toilettes sèches dans les lieux à fortes fréquentation touristique. L'eau du Verdon alimentant une grande partie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'enjeu est de garantir la qualité de l'eau potable de la région. Action phare du deuxième axe : l'augmentation des débits réservés (part d'eau qu'EDF doit rendre à la rivière à l'aval des barrages) à Chaudanne et à Gréoux les Bains. « L'augmentation du débit peut permettre de diversifier les habitats des écosystèmes aquatiques, de favoriser la circulation des poissons et de maintenir certaines espèces », souligne Florence Carone. « La décision de faire passer le débit de 0,5m³/s à 3m³/s (hors période estivale) à Chaudanne et de 1 à 2,2m³ à Gréoux, en allant au-delà de ce que prévoit la loi, a nécessité une importante concertation entre tous les acteurs concernés : EDF, Fédération de pêche, associations de sports aquatiques, etc. »

La mise en œuvre des 107 actions prévues dans le contrat rivière a commencé en 2008 et s'échelonne jusqu'en 2013.

PNR du Verdon

Domaine de Valx

Florence Carone

04360 - Moustiers-Sainte-Marie

Tél : 04 92 74 68 00

Mail : info@parcduverdon.fr

www.parcduverdon.fr

PERCHE

UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES

Le Parc naturel du Perche a élaboré un Cahier de recommandations architecturales et urbaines. Ce document présente des pistes de réflexion s'appuyant sur les caractéristiques du patrimoine bâti percheron. Il s'adresse aussi bien aux collectivités locales, qu'aux entreprises et aux particuliers souhaitant créer un nouveau quartier, réaliser des aménagements urbains ou construire une maison traditionnelle dans le Perche et propose quelques règles simples de construction et d'aménagement urbain. Ce document gratuit de 50 pages est disponible sur : www.parc-naturel-perche.fr

Parc naturel régional du Perche
Maison du Parc
Florence Sbile
Courboyer 61340 Nacé
Tél. : 02 33 85 36 36
www.parc-naturel-perche.fr

BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE IMMATERIEL

Depuis avril 2008, le parc naturel des Boucles de la Seine Normande met en place un plan de sauvegarde du patrimoine immatériel. La première étape du plan consiste à valoriser les enregistrements sonores datant des années 70 et 80. Cinq-cents heures d'entretiens ethnographiques, de chants et de musique sont en cours de numérisation et d'archivage dans une base de données créée spécifiquement. Cette base de données sera mise en ligne et accessible au grand public qui pourra ainsi, par exemple, entendre la voix d'un aïeul ou l'histoire d'une commune racontée trente ans plus tôt.

Parc naturel régional
des Boucles de la Seine Normande
Maison du Parc - BP 13
76940 Notre-Dame-de-Briquetuit
Tél. : 02 35 37 23 16
Fax : 02 35 37 39 70
Mail : contact@pnr-seine-normande.com
www.pnr-seine-normande.com

Une Charte qualité accueil

pour le maintien de l'attractivité des commerces et services



Ph. O. Sanch/PNR Haute-Vallée de Chevreuse.

Hôtel de la Chapelle (Milon-la-Chapelle), participant et lauréat à toutes les éditions de la Charte Qualité CCI (2006, 2007, 2008)

Une convention de partenariat pour une Charte qualité accueil dans les commerces et services a été signée en 2003 par la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val-d'Oise, Yvelines (CCIV) et le Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse (1). « Nous nous sommes inspirés d'une opération déjà mise en œuvre en 1999 par la CRCI de Poitou-Charentes », raconte Antoine Guichard, conseiller pour le commerce à la CCIV, ajoutant : « C'est un outil créé par les commerçants à leur usage, basé sur la technique du client mystère, et qui maintenant est mis en œuvre dans 40 CCI et concerne 100.000 entreprises ».

Un cabinet de consultants effectue des visites anonymes dans les commerces afin de vérifier divers critères d'accueil regroupés en 4 thèmes : l'accueil intérieur et extérieur, l'accueil au téléphone et au sein de l'établissement... Au total, ce sont 83 critères qui sont contrôlés. Des critères spécifiques sont attribués à l'hôtellerie-restauration avec 110 points de

contrôle. Chaque commerce visité est noté sur 10. Un établissement qui obtient 8 sur 10 pour chacun des quatre thèmes devient lauréat de la Charte qualité accueil. Un plan de communication est alors mis en place afin de valoriser ces lauréats auprès des offices de tourisme, des mairies et des parcs naturels régionaux : articles dans la presse locale, affichage public, cérémonie de remise de prix...

En 2008 ce sont 900 entreprises qui ont été lauréats dont vingt sur le territoire du Parc, soit 100% des commerces audités sur le Parc qui, à cette occasion, a organisé une cérémonie locale de remise de trophées en présence des élus locaux et des partenaires. « Cette opération crée une dynamique locale en faveur d'un meilleur accueil des clients dont font partie les nombreux touristes de la Vallée de Chevreuse », précise Antoine Guichard. Chaque client satisfait ou insatisfait est susceptible d'en parler à dix autres personnes. La régularité de cette opération est importante car chaque année nous observons une amélioration progressive de l'accueil dans les commerces, les défauts observés étant corrigés au fur et à mesure ». En 2008, ce sont 60 établissements qui ont obtenu une note de dix sur dix. « Pour la vitalité de notre tissu commercial, il est important d'optimiser l'accueil du client et de sensibiliser les entreprises à cet effet », conclut Antoine Guichard.



Ph. O. Sanch/PNR Haute-Vallée de Chevreuse.

En 2008, 60 établissements ont obtenu une note de 10 sur 10

(1) La CCIV apporte aussi un appui technique aux parcs naturels régionaux des Yvelines et du Val d'Oise pour la réalisation de diagnostics et le montage de dossier de subventions pour la modernisation des établissements situés sur leur territoire.

Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse
Olivier Sanch - Chargée de mission
Développement économique
Château de la Madeleine -
Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex
Tél. : 02 32 52 09 09
www.parc-naturel-chevreuse.org

MASSIF DES BAUGES

Un plan pastoral territorial

Le parc naturel régional du massif des Bauges a signé le premier plan pastoral territorial de la région Rhône-Alpes. L'accès aux alpages et l'eau sont deux priorités de ce plan prévu sur cinq ans.



Ph. PNR Massif des Bauges.

Aménagement d'un toit récupérateur d'eau de pluie pour l'alimentation d'un chalet d'alpage.

Le massif des Bauges possède 6500 hectares d'alpages (répartis sur soixante communes) où montent chaque été plus de 1000 vaches laitières, presque 3000 génisses et plus de 1300 chèvres laitières. Ces espaces jouent un rôle stratégique pour les fromages AOC et fermiers (tome des Bauges, abondance, reblochon, chevrotin), le tourisme, la biodiversité et les paysages du massif. Pour soutenir la vitalité du pastoralisme et un développement concerté des espaces pastoraux, le parc naturel régional a signé en 2008, avec le conseil régional de Rhône-Alpes,

le premier plan pastoral territorial de la région. Ce plan définit pour cinq ans quatre thématiques prioritaires, élaborées après six mois de diagnostic. Les premières actions mises en œuvre en 2008 concernent l'amélioration des accès agricoles aux alpages laitiers, l'eau (amener l'eau aux chalets, assurer sa potabilité, créer une vingtaine de lieux de stockage) et la constitution de groupements pastoraux. Le conseil régional prend en charge sur cinq ans 32% du budget du plan (d'un montant de 1,4 million d'euros), financé par ailleurs par l'Europe (FEADER (15%), les conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie et l'Etat (pour la moitié des alpages classés Natura 2000). « L'enjeu de ce plan est d'éviter le boisement et la disparition pur et simple des espaces pastoraux qui, grâce à la production fromagère, ont depuis trente ans repris une valeur économique, touristique et paysagère », explique Philippe Mestelan, chargé de mission au parc. D'ici la fin 2009, une quinzaine de territoires s'engageront ainsi avec le conseil régional dans un plan pastoral territorial. « 70% du territoire de la région est situé en montagne », rappelle Eliane Giraud, vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes, déléguée à l'agriculture et au développement rural. « A travers ces plans pastoraux territoriaux, nous voulons qu'élus et professionnels de l'agriculture et du pastoralisme se retrouvent sur des enjeux partagés, à savoir le maintien d'une production qui permet d'entretenir des espaces de manière durable. Le pastoralisme répond en même temps à de nouvelles exigences concernant l'alimentation, en termes de qualité et d'accès à des circuits courts ».

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Philippe Mestelan
Maison du Parc - 73630 Le Chatelard
Tél. : 04 79 54 86 40
Mail : info@pnr-massif-bauges.fr
www.pnr-massif-bauges.fr

PYRENEES CATALANES

Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent classés au patrimoine mondial de l'Unesco

En 2008, deux communes du Parc des Pyrénées catalanes, Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent, ont été classées au patrimoine mondial de l'Unesco (l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Ces deux citadelles font partie des 150 sites français fortifiés par Vauban, l'architecte militaire de Louis XIV. Mais seuls 12 sites particulièrement authentiques du Réseau des sites majeurs Vauban ont décroché le label Unesco.

« Le Parc des Pyrénées catalanes a fortement soutenu ce projet en aidant les deux communes à présenter leurs candidatures dans les formes requises », raconte Christian Bourquin, Président du Parc. « Nous avons pu faire bénéficier les candidats des compétences en ingénierie du Parc afin de rédiger les plans de gestion et le programme de mise en valeur des sites. »

« L'expérience des autres sites français classés à l'Unesco laissent espérer une hausse de fréquentation de 30%, par la venue de touristes haut de gamme, mais aussi par un étalement de la saison », déclare l' élu. « Pour que cela fonctionne, il est cependant nécessaire que chacun s'approprie le projet. Les hébergements touristiques par exemple devront savoir répondre à de nouvelles demandes, telles celles de tour opérateurs internationaux. À cet effet, les établissements devront améliorer la qualité de l'accueil, ce à quoi s'attelle le Parc par le biais d'une marque Accueil du Parc pour les hébergeurs. »

L'obtention de cette marque suppose notamment un engagement des hébergeurs dans la promotion des différents patri-



Le classement des citadelles de Mont-Louis (à gauche) et Villefranche-de-Conflent (à droite) laisse espérer une hausse de fréquentation de 30 %.

moines locaux. La découverte des citadelles Vauban peut ainsi être reliée à d'autres visites, de chapelles romanes ou de fours solaires, et à d'autres activités touristiques, comme la randonnée, les bains d'eaux chaudes ou la dégustation des produits du terroir.

La mise en valeur des sites passe aussi par l'utilisation du Train Jaune, une ligne emblématique des Pyrénées catalanes qui relie les deux citadelles et s'apprête à fêter son centenaire.

« L'engagement de l'ensemble des partenaires sur ce projet représente une opportunité de développement exceptionnelle pour le territoire du Parc, du fait des retombées touristiques mais aussi des travaux d'aménagement d'ores et déjà prévus », conclut Christian Bourquin.

PNR des Pyrénées catalanes
Tél : 04 68 04 97 60
Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

CAUSSES DU QUERCY

ADHESION A LA CHARTRE EUROPEENNE POUR LE TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTEGES

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a adhéré à la Charte européenne pour le tourisme durable dans les espaces protégés. C'est le premier Parc de la région Midi-Pyrénées à effectuer cette démarche et neuf autres parcs en France ont déjà signé la charte : Lubéron, Vexin français, Marais du Cotentin et du Bessin, Pilat, Scarpe-Escaut, Vercors, Boucles de la Seine normande, Livradois-Forez et Avesnois. Le Parc entend ainsi poursuivre et intensifier ses actions engagées en faveur de l'accueil des enfants et des familles, la mise en réseau de ses sites archéologiques et son partenariat avec les prestataires du tourisme.

Parc naturel régional
des Causses du Quercy
BP 10 - 46240 Labastide Murat
Tél. : 05 65 24 20 50
Mail : aeusebe@parc-causses-du-quercy.org
www.parc-causses-adu-quercy.org

VOLCANS D'Auvergne

UN GRAND PRIX CAP'COM



Remise du prix au Président Roger Gardes le 9 décembre à Nantes

La campagne d'information et de sensibilisation « fragile par nature » lancée en 2006 auprès du grand public par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a obtenu le premier prix, dans la catégorie « faire changer les comportements », du 20^e grand prix CAP'COM, forum national de la communication publique. Cette campagne, conçue par l'agence dermontoise « Qui plus est », s'appuyant sur sept visuels différents et un outil pédagogique à destination du jeune public, a accompagné un programme de travaux d'aménagement et de restauration conduit par le Parc dans la chaîne des Puyons dont la fréquentation entraîne une dégradation du milieu naturel.

Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
Maison du Parc - Montliosier
63970 Aydat
Tél : 04 73 65 64 00
Mail : Parc.Volcans@wanadoo.fr
www.parc-volcans-auvergne.com

VEXIN FRANCAIS

Des logements locatifs à haute performance énergétique dans du bâti ancien

Après une Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) avec un volet énergie menée sur l'ensemble du territoire entre 2003 et 2007, le Parc naturel régional du Vexin français expérimente une action de reconversion de bâtiments anciens en logements locatifs sociaux en bâtiment basse consommation. « Le rôle du Parc est de sensibiliser les acteurs concernés et mettre en lien les partenaires techniques de façon à transmettre les résultats de l'expérience aux professionnels qui prendront le relais et ensuite reproduire l'opération à une plus grande échelle », précise Philippe Bodo, architecte conseil au Parc.

Un appel à projets lancé en mars 2008 a permis de sélectionner six lauréats représentatifs des problématiques du territoire : 6 corps de ferme dont deux à des bailleurs sociaux pour 6 et 8 logements, un à une commune pour deux logements et trois à des particuliers pour deux logements chacun. Les premières phases d'étude ont commencé en septembre 2008, l'accompagnement du Parc allant jusqu'au suivi des consommations à l'occupation des logements prévue à partir de 2010.

L'objectif consiste d'abord à retrouver une démarche « pay-sanne » au sens noble du terme, c'est-à-dire, rationnelle, pragmatique et économe en ressources, interventions et énergie. L'apport des technologies complètera cette initia-

tive et augmentera encore les performances énergétiques : « Avant tout il s'agit de ne pas consommer d'énergie et ensuite réfléchir à la production d'énergie bien entendu d'origine renouvelable », déclare Philippe Bodo, ajoutant : « A l'aide d'instruments de mesure, nous pourrions contrôler les consommations d'énergie des futurs occupants et ainsi comparer les calculs thermiques théoriques à ces besoins énergétiques réels. Ces mesures permettront de sensibiliser les occupants à la démarche mise en œuvre, l'usage des lieux étant également un gisement d'économie d'énergie important ».

Cette opération expérimentale reçoit le soutien financier du ministère de l'écologie, l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, de l'Ademe, des départements du Val-d'Oise et des Yvelines ainsi que du Conseil régional pour l'aide financière aux lauréats. Un comité de pilotage composé des élus du Parc, des partenaires financiers et techniques assure le suivi de la démarche. « Nous visons à atteindre les plus hautes performances énergétiques de manière à se rapprocher des exigences de la certification « bâtiment basse consommation » qui préfigure la réglementation thermique 2010 », conclut Philippe Bodo.

PNR du Vexin français
Philippe Bodo
Architecte conseil
Tél : 01 34 48 65 91
Mail : p.bodo@pnr-vexin-francais.fr

Comment établir de vraies relations entre parcs et villes ?

Comment les parcs font-ils pour avoir, non pas les relations les meilleures possibles avec les villes alentour, mais de vraies collaborations ? Comment évite-t-on, entre autres, que le territoire devienne un simple terrain de jeu pour les urbains ? Comment lutte-t-on contre la pression foncière éventuelle des agglomérations très proches qui empêcherait une politique de mixité sociale dans le parc lui-même ? Bref, comment la ville peut-elle être un partenaire et pas un adversaire ? Comment cette culture commune acquise peut-elle s'inscrire dans les chartes de parc au moment de leur révision ? Y a-t-il également un vrai danger à ce que l'urbain envahisse certains parcs, jusqu'à leur faire perdre le label du ministère ?

Toutes ces questions font l'objet d'un débat au sein du réseau, qui s'est prolongé au cours d'une conversation entre deux membres du réseau, un représentant de l'association des communautés de France et un membre du Conseil national de la protection de la nature, le CNPN qui participe à la labellisation des parcs naturels régionaux.

Parcs : Quel est, d'abord, le point de vue des membres du réseau des parcs sur ces sujets ?

Pascale Vinit. Je suis chargée, depuis 2006, de développer des partenariats avec les 6 villes portes qui entourent le Massif des Bauges : Annecy, Rumilly, Aix-les-Bains, Chambéry, Albertville et Ugine. Toutes ont approuvé la charte, elles sont toutes représentées au comité syndical du Parc et leurs élus y ont aujourd'hui une vraie place. Ils suivent l'actualité du Parc et sont très impliqués. Ces 6 villes représentent 400 000 habitants et sont toutes à une demi-heure du cœur du parc. Nous avons donc toujours eu historiquement des relations denses avec les urbains. Avant même ma mission, le parc a été impliqué dans l'élaboration des SCOT et l'aménagement du territoire avec les villes et agglomérations portes.

Parcs. En quoi consiste votre travail pour le parc ?

Pascale Vinit. Je me déplace régulièrement dans chacune des villes portes. Je rencontre les élus mais aussi les équipes techniques et je bâti un programme d'actions annuel en lien avec ces élus et les dossiers que le Parc mène sur son territoire, sur les déplacements, le tourisme de proximité, les filières courtes et la valorisation des produits, l'éducation au territoire... A chaque fois j'essaie de trouver un écho dans les villes de ce que fait le Parc sur les 64 communes de son territoire.

Parcs. Par quelles actions concrètes cela passe-t-il ?

Pascale Vinit. Cela passe beaucoup par de l'événementiel et du relationnel. Je rencontre les élus, les équipes techniques des villes. Et cela va s'amplifier, puisque cette mission est intégrée à un programme Leader qui démarre en ce début d'année 2009 et dont le thème est justement « ressourcement et tourisme de proximité dans une dynamique urbain rural ».

Parcs. Avez-vous créé des groupes de travail avec les villes en questions ?

Pascale Vinit. Oui, nous avons un "Groupe de travail des villes portes" qui se réunit tous les trimestres. Il était constitué essentiellement d'élus des villes portes. Pour le mettre davantage en contact avec les préoccupations du territoire du Parc, dans le cadre de notre révision de charte l'année dernière, nous avons institué une vice-présidence chargée des relations villes-Massif qui renforce ce lien que nous avons établi entre les villes et notre territoire.

Parcs. Qu'est-ce que ce travail a changé dans les relations entre le parc et les villes alentours ?

Pascale Vinit. Je vous donne un exemple : le Grand Bivouac. C'est un événement annuel, à Albertville, sur le voyage, la découverte de pays quelquefois très lointains. Cette année, le Parc a tenu un stand, pour dire aux Rhônalpins et aux touristes présents : *"partir loin, c'est bien, l'Himalaya, les Indes, c'est intéressant, mais vous avez aussi un territoire"*



“ Le Massif des Bauges a mis en place un groupe de travail des villes portes qui se réunit tous les trimestres. Pascale Vinit ”

Les villes portes collaborations différentes ?

de proximité, à une demi-heure d'ici, avec des activités dont certaines permettent de se ressourcer aussi bien que d'autres destinations plus exotiques". Nous avons mis en avant les produits du terroir et les gîtes nature labellisés Parc. Les visiteurs étaient heureux de découvrir la destination Massif des Bauges depuis Albertville, une ville porte qui revendique son appartenance au Parc.

Parcs. Michel Marchyllie, le cas de Scarpe-escout est très différent du Massif des Bauges. On peut supposer que les relations avec vos villes portes sont aussi différentes ?

Michel Marchyllie. Elle sont en effet différentes. Nous sommes aujourd'hui en phase de révision de charte et cela nous a donné l'occasion, d'abord, de régler un problème sémantique. Le débat nous a conduit à appeler "villes portes" ce que nous appelions "villes associées" (ou villes urbaines associées). Notre caractéristique principale est que sur l'ensemble du territoire, deux habitants sur trois seulement vivent dans le territoire classé « PNR ». Au total, il y a 300 000 habitants, dont 100 000 dans nos villes portes.

Parcs. Est-ce que cela signifie que vos villes portes font partie du territoire du parc ?

Michel Marchyllie. Non, elles sont en périphérie. Aujourd'hui au nombre de sept, ce sont par exemple : Denain, Orchies et Valenciennes.

D'autres vont devenir villes portes si elles le souhaitent, quand la nouvelle charte sera établie, normalement en 2010. Dès la création du parc en 1968, la ville de Valenciennes était associée à la démarche, elle n'a, pour autant, jamais intégré le périmètre du parc.

Parcs. Dans le massif des Bauges, Pascale Vinit, les villes portes ont-elles été villes associées, à un moment ou l'autre de votre histoire ?

Pascale Vinit. Non. Elles sont villes portes depuis la naissance du Parc en 1995.

Michel Marchyllie. Au-delà des confusions sémantiques, nous allons avoir 7 « villes portes », mais la question, c'est aussi la façon dont elles vont être représentées dans les instances du parc. Nous sommes sans doute le seul parc du réseau à être organisé de la sorte : les communes, quelles soient dans le territoire ou villes portes, délèguent chacune deux délégués au Comité syndical.

Parcs. Est-ce que ça vous permet de construire une culture commune plus facilement ?

Michel Marchyllie. Cela permet au moins d'avoir une représentation équitable de chaque commune, qu'elle ait 25 000 habitants ou 300.

Parcs : Votre territoire n'est-il pas très urbanisé ?

Michel Marchyllie. C'est vrai. Il existe un lien fortement économique avec nos villes portes. Beaucoup des habitants du parc travaillent dans les villes. Il y a un effet d'aller-retour

quotidien domicile-travail très important. Le lien entre les habitants qui vivent dans le parc et les villes où ils travaillent est très fort, par l'économie, les transports, etc. A l'inverse, le territoire apporte des espaces et des loisirs aux villes portes. C'est un rôle et un lien assumés.

Parcs. Vous n'avez donc aucune difficulté ?

Michel Marchyllie. Si bien-sûr, il nous faut acquérir une culture commune entre la ville et la campagne, entre le parc, rural sur 50% du territoire, et les villes proches issues du bassin minier du Pas-de-Calais qui exerce une forte pression urbaine. Ce n'est pas si facile ! Nous développons de nombreux programmes d'éducation au territoire, avec les écoles, les collèges et les lycées, qui se trouvent aussi dans les villes.



« La question c'est aussi la façon dont les villes portes sont représentées dans les instances du Parc. »

Michel Marchyllie

Parcs. Dans votre charte, comment les villes alentours sont-elles associées ou intégrées à l'action ?

Michel Marchyllie. Nous n'avons pas de chargé de mission dédié aux villes portes mais une directrice-adjointe en charge des relations, Laurence Dervaux.

Elle fait le relais auprès des intercommunalités, des villes portes et des SCoT. Un groupe de travail rassemble les 7 villes portes pour réfléchir régulièrement sur les axes de travail souhaitables en fonction des demandes et des attentes des villes et en fonction de nos demandes et de nos attentes.

Parcs. Cette politique de collaboration avec les villes proches ou portes ou partenaires, fait-elle l'objet d'une évaluation dans les parcs ?

Pascale Vinit. L'évaluation est permanente, car les attentes sont fortes ; elle se traduit visiblement par un enrichissement mutuel, fondé sur des échanges de savoir-faire (produits du Parc, éducation au territoire...).

Michel Marchyllie. Chaque année, nous faisons le bilan de l'ensemble des actions du Parc sur l'urbanisme, l'énergie, l'éducation au territoire, sur des événements, le tourisme, des actions de communication, etc. C'est une démarche de suivi et d'évaluation de la charte du Parc.

Parcs. Philippe Schmit, est-ce qu'à l'AdCF, le travail des villes avec les parcs fait l'objet d'une commission ou d'un travail particulier permanent ?

Philippe Schmit. La relation des communautés avec les parcs est un sujet d'attention permanente, oui, mais nous ne travaillons pas particulièrement sur les relations parc-villes.



Ont participé à ce débat :

Pascale Vinit, chargée des Relations parc / ville-porte au Parc du Massif des Bauges, depuis 3 ans

Michel Marchyllie, directeur du Parc Scarpe-Escout, un des parcs leaders de la réflexion sur ce thème,

Philippe Schmit, coordinateur de l'Action régionale à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)

Patrick Foltzer, Conseil national pour la protection de la nature (CNP), en charge de la Commission Parcs

Comment établir de vraies collaborations entre parcs et villes portes ?

Il y a une trop grande hétérogénéité des situations locales.

Parcs. Il ne s'agit pas, en effet, de normaliser les relations entre les villes et les parcs.

Philippe Schmit. Bien sûr. Mais je voudrais dire, d'abord, que j'ai beaucoup entendu parlé de "communes", aujourd'hui, alors que toutes les villes portes, quasiment, sont dans une communauté d'agglomération. Et ces communautés d'agglomération sont d'ailleurs très différentes les unes des autres, certaines sont très ramassées sur leur tissu urbain, d'autres au contraire associent l'urbain à un large espace périphérique. Cela veut dire que la place et l'attente de la communauté d'agglomération peut varier beaucoup dans ses relations avec un parc. J'ai bien compris qu'il y avait une vraie volonté de relation légitime entre le parc et les villes portes. Mais il me semble aussi qu'il convient de développer ces relations avec les communautés de ces vil-

les portes et pas seulement avec les villes seules. Quand il y a un chevauchement de compétences, il faut chercher la complémentarité. Sur les compétences d'aide économique, de transports, de logement, les intercommunalités sont pour vous des interlocuteurs privilégiés. Par ailleurs je voudrais pointer le fait que l'intercommunalité est récente. Beaucoup de communautés se sont créées dans les années 2001, 2002. Il faut laisser les choses mûrir. Quoiqu'il en soit, les intérêts entre parc et communauté ne vont que se renforcer parce que les communautés vont se renforcer. Sans vouloir faire de la prospective à 25 ans, peut-être devons-nous regarder l'avant-projet de loi Grenelle 2. Ce texte renforce le SCOT et parle beaucoup du PLU intercommunal. Le fait d'encourager l'approche intercommunale de l'urbanisme ne sera pas sans effet sur les dynamiques d'aménagement. On sera de toutes façons amené à préciser de plus en plus la convergence entre nos différents aménagements et particulièrement sur les champs majeurs du développement économique, des transports et des politiques locales de l'habitat.

Parcs. Patrick Foltzer, comment le membre d'un Conseil national de la protection de la nature réagit-il à ce qu'il vient d'entendre, et, autre question, est-ce que des problèmes particuliers se posent quand les villes ne sont pas à la porte du parc mais dedans, d'une manière un peu plus massive qu'ailleurs ?



“ Ce ne sont pas seulement les villes qui nous interpellent, car parfois les zones d'activités sont dans des petites communes ! ”

Patrick Foltzer

qui seront peut-être un jour labellisés. Mais il faut rappeler quelques éléments de contexte. 15 % du territoire national labellisé PNR, ça pose la question du respect d'un certain nombre de critères, et ce ne sont pas seulement les villes qui nous interpellent, car parfois les

zones d'activités ne sont pas dans les villes, mais dans des petites communes proches des villes ! C'est la problématique de l'urbanisation dense, avec des zones d'activité banalisées, qui ne correspondent pas au critère de labellisation d'un territoire en PNR, qui nous interpelle. Le critère premier qui fait l'objet de notre analyse au CNPN, c'est bien la qualité du patrimoine naturel. Pour nous la question est de savoir si le territoire est labellisable ou non. Cela nous importe car nous sommes tenus de vérifier les capacités d'investissement des syndicats des Parcs et de leurs adhérents dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel.

Il est pour nous important que la notion de ville-porte retrouve pleinement son sens, c'est à dire s'inscrive dans la logique d'un partenariat ville - territoire label-

lisé, sachant que pour nous, il doit y avoir une différence importante entre les territoires labellisés et les autres. Les territoires partenaires, villes, zones d'activité ou zones

densément urbanisées ne correspondent pas aux critères des territoires labellisés. En revanche, les territoires densément urbanisés, et pas seulement les agglomérations, peuvent développer des partenariats, les plus aboutis possible. Mais cela doit être des partenariats de parcs avec des territoires non labellisés, sans confusion entre les deux statuts.

Parcs. Peut-il y avoir des cas de parcs qui ont été labellisés et qui s'étant urbanisés plus que la moyenne, finiraient par y perdre leur label.

Patrick Foltzer. C'est possible, oui. A l'analyse des renouvellements de charte, on s'aperçoit que le problème du développement de l'urbanisation n'a pas forcément été maîtrisé dans un certain nombre de cas. Un parc, passé en avis intermédiaire du CNPN au mois de janvier, relevait 5 m² urbanisés en plus chaque minute sur son territoire. Le problème du développement durable et de l'avenir du label est vraiment posé face à des chiffres de cette ampleur.

A l'inverse, il faut rappeler que le territoire de certaines villes présente des secteurs labellisables, par exemple des zones de montagne ou de bord de mer, parce qu'elles ont un patrimoine naturel à protéger et à valoriser. Mais ce sont des exceptions.

Michel Marchyllie. Nous sommes confronté à ce genre de problématiques et d'enjeux. Nous en avons discuté avec le CNPN. Et les villes, qu'elles soient dans le parc ou pas, qu'elles le veuillent ou non, sont confrontées au sujet. Pour nous c'est un sujet prioritaire, avec des débats très liés à la mise en place du SCoT. Dans notre cas, charte de parc et SCoT doivent être liés, articulés et complémentaires.

Patrick Foltzer. Je pense en effet que la définition des périmètres des parcs et le statut de ville-porte doivent être précisés, en laissant toute latitude au local, car Philippe Schmit l'a bien dit, la diversité de situations est telle, qu'on ne peut pas définir une ligne de conduite unique.

Philippe Schmit. Tout ce que nous venons de dire me semble cohérent. On imagine assez bien, par exemple, que le Parc des Boucles de la Seine Normande, entre Le Havre et Rouen se trouve dans une situation peut-être plus difficile à gérer que celle des Vosges compte tenu de la pression urbaine. Cette relation des parcs avec les acteurs de l'urbain et les communautés, doit donc être travaillée de manière différenciée, et en même temps, elle est absolument fondamentale pour un avenir cohérent de nos territoires.

“ Il faut développer les relations avec les communautés des villes portes, pas seulement avec les villes seules. ”

Philippe Schmit

PUBLICITÉ ET PAYSAGE : VERS UNE RÉOLUTION D

Pour assurer la protection du cadre de vie, des paysages et des milieux naturels, la loi de décembre 1979 estime que, dans certains lieux, comme sur les monuments historiques, les monuments naturels, les arbres, la publicité doit être, soit totalement interdite, soit admise sous certains conditions, soit admise dans quelques cas dérogatoires. En dehors des agglomérations, la publicité est interdite sur

Yvelines, dans la Haute-Vallée-de-Chevreuse, est un village de caractère, avec un château, des rues pavées... C'est un des premiers villages que l'on découvre en quittant l'A10 au péage de Saint-Arnoult et le rond-point d'entrée, il y a quelques années, était totalement défiguré par la publicité sauvage d'entreprises de la commune et de communes voisines. "Le

paysage est une richesse, dit Bernard Rombauts de la Mission Architecture du Parc naturel régional. Nous avons enfoui les réseaux, et cela coûte très cher, nous ne pouvions pas accepter que les panneaux publicitaires détruisent ces efforts. Nous n'avons pas fait de répression systématique, mais nous avons travaillé en concertation avec les intéressés. Des panneaux ont disparu, d'autres ont été remplacés par des préenseignes qui s'intègrent au paysage au lieu de le détruire."

Jacqueline Chanoni, maire de Saint-Symphorien-le-Valois, dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin est plus radicale encore : "Nous avons autorisé une zone de publicité restreinte près de chez nous, moyennant quoi les panneaux prolifèrent à nouveau. Trois stations-service ont une préenseigne, un garage parce qu'il fait des réparations et la grande surface d'à côté aussi parce qu'elle vend de l'essence ! Quant au menuisier, tout le monde le connaît ici et les touristes perdus n'ont pas besoin de savoir qu'il existe. Nous sommes engagés dans un Agenda 21, nous sommes très soucieux de notre environnement, et je pense que nous pourrions être plus restrictifs encore. Ça ne me gêne pas du tout de le dire et ça ne me gênerait pas de le faire !".



Ph. PNR Montagne de Reims



Ph. PNR Loire-Anjou-Touraine

Les entreprises disent clairement que l'interdiction de la publicité gêne leur développement.

national, sauf dans des zones dénommées "zones de publicité autorisée". Et l'article 8 précise que dans les Parcs naturels régionaux, la publicité est interdite y compris à l'intérieur des agglomérations. Il peut être dérogé à cette interdiction par l'institution de *Zones de publicité restreinte*, et des mesures de souplesse sont possibles, mais c'est aux conseils municipaux de faire respecter la loi, de délimiter les zones de publicité plus ou moins restreinte.

Les infractions à la loi doivent faire l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral demandant la dépose des panneaux illégaux dans les 15 jours. A l'expiration de ce délai, la personne à qui l'infraction a été notifiée (l'afficheur ou, à défaut, l'annonceur) est redevable d'une astreinte de 92,57 euros par jour et par publicité (chiffre de 2008, indexé sur l'inflation) et le produit de l'astreinte est perçue au bénéfice de la commune.

Une bonne loi, incontestablement

Cette loi est une bonne loi, et personne ne conteste que la publicité dénature la qualité des paysages. Rochefort-en-

Mais un sujet délicat, souvent difficile à aborder.

Mais les élus locaux étant de fait placés en première ligne sur le sujet, et tous n'étant pas aussi déterminés que Jacqueline



Ph. PNR Haut-Languedoc

Chanoni, l'application de la loi dans les PNR n'est pas aussi facile qu'il y paraît ! Il est arrivé qu'une association, Paysages de France, mène campagne, opération médiatique à l'appui, contre des panneaux illégaux sur le territoire d'un PNR (Celui du Haut-Languedoc, ou des Caps et Marais d'Opale), ce qui a obligé les communes concernées à revenir sur des contrats négociés avec les entreprises de réseaux d'affichage. "C'est

un sujet qui fâche, en effet, dit Maxime Lemaire, chargé de mission Planification-paysage au Parc des Caps et Marais d'Opale. *C'est en début de mandat municipal qu'il faut travailler cette question, après c'est souvent trop tard*". Le maire de Morbier, dans le parc du Haut-Jura, Daniel Flamand, est d'accord : *"Les entreprises nous disent très clairement que l'interdiction de la publicité gêne leur développement et elles sont sans doute sincères. Une fromagerie, à Morbier, avait placé un panneau, très grand, sur un terrain communal, pour se signaler aux automobilistes. Ils m'ont dit — on paie des impôts, tout de même, vous n'allez pas nous embêter ! Ils ont changé d'avis quand les gendarmes sont venus leur dire qu'ils paieraient une astreinte par jour, jusqu'à ce que le panneau soit déposé. Il faut, c'est important, que toutes les communes agissent en même temps. Dans le parc du Haut-Jura, deux communautés de communes, dont la mienne, ont décidé de faire appliquer la loi, trois autres ont commencé et deux n'ont rien fait, moyennant quoi une entreprise a enlevé ses panneaux sur ma commune, mais les a laissés sur la commune d'à côté, à 2 km de là ! C'est absurde. Il faut se faire soutenir par les services du Parc, il faut faire intervenir la Gendarmerie quand c'est nécessaire et, ainsi, on avance progressivement. Mais ce n'est pas facile, c'est vrai"*. "Daniel Flamand a raison, dit Louis-Pierre Mareschal chargé de mission au Parc du Haut-Jura. Il est difficile de demander à une entreprise de retirer ses panneaux, si d'autres fleurissent à l'entrée d'une nouvelle déviation 500 mètres plus loin. Les différentes collectivités d'un Parc doivent avoir des attitudes cohérentes. C'est compliqué, dans le parc du Haut-Jura, parce que nous avons 100 communes, plusieurs villes centres, sur trois départements différents (le Jura, le Doubs et l'Ain)..."

Des degrés de difficulté différents selon les territoires

C'est compliqué aussi parce que les difficultés rencontrées sont très différentes selon les régions, les paysages, les habitudes locales. Dans le Parc du Pilat, la Communauté de communes des Monts du Pilat n'a pas rencontré de difficulté particulière aux dires de sa directrice adjointe, Patricia Sala, car quand la communauté, dès sa création, a pris la compétence de la signalétique, les 4 x 3 m avaient déjà été déposés. Il a suffi de respecter la Charte du parc, en concertation avec les acteurs économiques du territoire, pour que la loi se trouve appliquée. Les préenseignes, sur la route qui vient de Saint-Etienne, avec les enseignes dans les villages, suffisent à faciliter le déplacement des touristes. Et l'absence de panneaux publicitaires est entrée dans les mœurs du territoire. *"Un seul aspect n'est pas résolu, dit Nicolas Faure,*



Ph. PNR Pilat

"Quand on a prévenu, qu'on a proposé des solutions, alors, on peut être intraitable" dit J.-P. Guérin, du Parc du Pilat.

son vice-président chargé du tourisme : *l'annonce des événements associatifs. C'est moche, souvent, mais c'est vital pour la vie locale*".

La Haute-Vallée de Chevreuse non plus, n'a pas rencontré de difficulté majeure à faire respecter la loi. Pour le maire de Rochefort-en-Yvelines, Georges Bénizé, *"cela a pris un peu de temps, mais nous avons réussi à installer des petits panneaux signalétiques dont la couleur se marie au paysage, et nous avons beaucoup discuté avec les artisans et les commerçants, de manière à ce que leur information soit compatible avec nos objectifs"*. "Il est vrai, admet Bernard Rombauts de la Mission Architecture du Parc, *que nous n'avons pas sur le territoire d'usine chimique ou d'hyper marché*".

Un principe de base : l'interdiction. Mais une certaine souplesse est possible.

Partout ailleurs, dans les parcs plus vastes, plus habités et plus industrialisés, les élus, pour faire appliquer la loi, ont besoin des services des parcs pour animer la concertation avec les acteurs économiques, propo-

ser des assouplissements à la règle quand c'est nécessaire, sensibiliser les élus pour qu'ils agissent ensemble, imaginer et aider à la réalisation des outils (Chartes, guides, vade-mecum...) qui vont aider les élus à dialoguer avec les annonceurs, avant que d'user de répression si c'est indispensable.

En premier lieu, la loi, bien que posant le principe de l'interdiction de la publicité dans les PNR, ne dit pas tout dans le détail et peut donc faire l'objet d'interprétations plus ou moins restrictives. Jean-Paul Guérin, directeur de l'accueil et de l'éducation des publics au Parc du Pilat, fait remarquer que *"la loi permet des dérogations quand il s'agit de produits du terroir, mais sans donner une définition précise de ce que sont des produits du terroir"*. Le parc du Pilat a donc établi, en concertation avec les acteurs locaux, une liste de ce que sont les produits du Pilat, pour établir un plan global de signalisation.

Raphaël Bedhomme, chargé de mission Paysage au Parc Loire-Anjou-Touraine, fait remarquer de son côté que *"Des sites touristiques utilisent tous les moyens pour promouvoir leur existence, sans se soucier du cadre juridique. Certains, du fait de leur forte fréquentation, disposent du jalonnement routier. Cela ne les empêche pas de multiplier les pré-*

Jean Cabanel

Ancien chef de la Mission du Paysage au ministère de l'Environnement *

Parcs. Les parcs doivent concilier protection des paysages et développement de l'activité économique sur leur territoire. Est-ce vraiment possible ? *Jean Cabanel. Les arguments économiques pour justifier le saccage de nos entrées de ville par la prolifération anarchique de panneaux publicitaires ou d'enseignes ne sont pas fondés. Il ne faut pas se tromper d'économie. Dans le monde actuel, l'esthétique joue un rôle majeur dans les performances des entreprises et l'essor d'un pays comme la France dépend largement du tourisme. Et le tourisme repose sur la beauté et la variété de nos paysages urbains et ruraux. Cette activité constitue, rappelons-le, notre première industrie, créatrice de très nombreux emplois non-délocalisables. Porter atteinte à un paysage c'est commettre un acte antiéconomique majeur. D'ailleurs des pays au moins aussi développés que le nôtre comme l'Allemagne ne connaissent pas nos désordres aux abords des villes et des villages.*

Parcs. Les parcs aident les petites communes à entrer dans cette logique, mais ils n'ont pas eux-mêmes de pouvoir réglementaire...

Jean Cabanel. La loi est claire à ce sujet : les Parcs naturels régionaux constituent "le cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la protection des paysages..." (1). Ils ont pour rôle minimal d'empêcher leur saccage. À cette fin ils doivent assurer le respect strict des dispositions de la législation sur la publicité. Pour en faciliter l'application, un projet global de communication destiné à faire rayonner l'image de la région et de ses produits est souhaitable. Le design et la disposition des panneaux informatifs et publicitaires doivent être définis dans un tel cadre en cohérence avec les sites et la signalétique routière. Des actions de formation et de sensibilisation en la matière sont par ailleurs indispensables. Mais, si nécessaire, il y a lieu, carrément, d'entamer des actions contentieuses.

Parcs. Et comment perenniser ces politiques ? Les élus locaux changent régulièrement, les acteurs économiques aussi.

Jean Cabanel. Chaque parc devrait être couvert par une directive paysagère (2) telle que celle qui vient d'être élaborée dans les Alpilles. Il s'agit en effet d'un instrument ayant une portée juridique certaine permettant d'assurer la mise en valeur des paysages. Une directive paysagère peut comporter des dispositions relatives à la publicité et l'information extérieures.

*Jean Cabanel est également auteur de *Pays et Paysages de France* (Editions du Rouergue, 2006)

(1) Article L. 333-1 du code de l'Environnement.

(2) Plus exactement « directive de protection et de mise en valeur des paysages », R.350-1, ibid

enseignes non dérogoires au nom de l'impact global de leur activité sur l'économie locale ... Quant à ceux de plus faible fréquentation, ils n'ont accès à aucun mode d'affichage, à leur grand désarroi.



Avant, après. En Loire-Anjou-Touraine les communes se dotent progressivement d'une réglementation.

Ph. PNR Loire-Anjou-Touraine

D'abord, sensibiliser les élus, informer les acteurs économiques

Cela suppose d'abord de sensibiliser l'ensemble des élus à l'existence de cette loi, mal connue. Et il faut convaincre chaque maire de chaque village, qui change quelquefois d'un mandat à l'autre, que la loi existe et qu'elle "devrait" être appliquée, tandis que les entreprises, elles aussi, changent et ne connaissent généralement pas la loi non plus. Raphaël Bedhomme raconte que sur le territoire du parc Loire-Anjou-Touraine, une entreprise a installé 12 pré enseignes dans une commune de 7 000 habitants, soulevant alors la colère d'un concurrent. Le maire a sollicité l'aide technique du Parc afin d'assister le technicien de la commune dans le recensement de l'affichage illégal. Les élus sensibiliseront prochainement les entreprises à la réglementation en vigueur afin de régulariser à l'amiable dans la mesure du possible les situations illégales. "La sensibilisation des entreprises par les élus, avec l'aide du Parc, est une bonne entrée en la matière. Elle permet d'éviter une approche trop répressive."

Comme beaucoup d'autres, le Parc des Caps et Marais d'Opale a commencé par une étude diagnostic, puis a organisé des réunions avec chacune des communautés de communes du territoire, pour expliquer la loi, les dérogations possibles, les réglementations à mettre en place, les règles envisageables et surtout discuter de la philosophie à appliquer sur le terrain, en modulant selon l'importance des communes, etc. Le Parc Scarpe-Escaut a suivi une procédure très comparable.

Pour plusieurs parcs, la révision de la charte a été également l'occasion d'inscrire la lutte contre la publicité illégale comme un enjeu prioritaire des années à venir.

Des outils pour expliquer, conseiller, coopérer

Quand élus et acteurs économiques sont suffisamment sensibilisés à ce que dit la loi et à la façon dont on peut l'adapter sur le terrain, vient le temps des explications techniques, des réflexions sur la manière de faire, et des documents qui posent noir sur blanc les décisions collectives qui ont été prises. Chaque parc fait, comme pour d'autres sujets,

selon les spécificités de son territoire, mais on retrouve, d'un parc à l'autre, le même type d'outils.

Dans la Haute Vallée de Chevreuse, un Guide à l'usage des élus détaille les obligations et pouvoirs du maire sur le sujet, le cadre réglementaire, ses conséquences sur le terrain, sur les enseignes dans le territoire, les préenseignes, avec la charte signalétique, description très précise (comme une charte graphique) des panneaux à utiliser, des dispositifs à prévoir.

Le Parc des Caps et Marais d'Opale a également édité un guide à l'usage des élus comportant un rappel de la loi, des lettres type de mise en demeure, des modèles de délibération municipale. Sur chaque partie de la charte, sont traités la loi, le constat fait sur le territoire et des conseils sur la façon de faire. Au-delà des documents papier, le parc a surtout créé deux comités de pilotage, un pour les communes de moins de 2 000 habitants, un autre pour les plus de 2 000 habitants, dans lesquels se retrouvent les élus, l'agence d'urbanisme, les chambres consulaires et le conseil général. Ce sont ces comités de pilotage qui ont élaboré une maquette de Charte de publicité pour le territoire, qui l'ont envoyé aux communes et aux partenaires, ont recueilli les amendements, puis l'ont envoyé aux afficheurs. La Charte finale a été validée en mars 2005.

Cette charte rappelle l'interdiction de l'affichage – y compris sur abris-bus, et propose des règles pour les communes qui



Dans les Marais du Cotentin et du Bessin, les habitudes des annonceurs étaient solidement ancrées.

Ph. PNR Marais du Cotentin et du Bessin

Aux yeux des responsables locaux, cela peut être perçu comme un certain manque d'équité au regard d'une gestion harmonieuse de l'affichage!"

Dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, créé en 1991, les habitudes des annonceurs étaient solidement ancrées. Même si, comme nous l'avons vu, une élue souhaiterait que la loi soit plus sévère, le problème de la publicité n'a pas été traité de la même façon dans les bourgs et dans les villages. Les premières démarches, entamées en 1996, ont abouti, sur la base du volontariat des communes, à la création de Zones de publicité restreinte autour des 11 gros bourgs du territoire, dont Carentan ou Sainte-Mère-Eglise et à l'interdiction totale de publicité dans les 54 autres communes rurales. En contrepartie de la démarche réglementaire, le Parc conçoit et implante un plan communal qui met en valeur les ressources locales (tourisme, patrimoine vernaculaire, services publics...). La signalétique mise en place est extrêmement appréciée des touristes quand ils cherchent un hameau ou le départ d'une chemin de randonnée. "Dans la loi, tout est interdit, résume Maxime Lemaire au Parc des Caps et Marais d'Opale. Tout l'intérêt des parcs consiste donc à conduire la concertation entre les communes et avec les acteurs économiques, pour réintroduire intelligemment de la publicité sous certaines conditions. C'est un engagement collectif dont il faut prendre la responsabilité".



La signalétique mise en place est extrêmement appréciée des touristes.

Ph. PNR Marais du Cotentin et du Bessin

souhaiteraient réintégrer une certaine forme de publicité : formats et densités réduits en fonction de la taille des communes. Tous les 4 x 3, en particulier, sont réduits de 12 à 4 m².

Le Parc Loire-Anjou-Touraine a fait appel à un cabinet d'études, Amure, pour travailler la question. Celui-ci est parti du principe que dans les villages, la promotion économique ne passe pas par l'affichage. Amure a proposé une microsignalisation, dans chaque commune, pour les équipements collectifs et les commerces. Reste des points noirs, hors agglomération, notamment à l'entrée de Saumur, où des préenseignes légales se multiplient, là où aucune réglementation locale ne peut être créée. Saumur bénéficie, depuis peu, d'un règlement spécial autorisant une certaine forme d'affichage, bien qu'il soit en plein cœur du territoire du parc, justifiée par une activité économique régionale. Un guide de l'affichage dans le parc, explique le "besoin partagé de se signaler", rappelle l'importance du patrimoine remarquable et reconnu et explique la façon dont on peut maîtriser un affichage de qualité.

Le Parc du Pilat a créé une commission dédiée au sujet dans laquelle se sont retrouvés les partenaires compétents : élus, DDE, Département et communautés de communes. Celle-ci a dressé un état des lieux et relevé



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale

les plus graves dérives. Au final, la charte signalétique du territoire décrit les règles applicables à la signalétique commerciale et conformes à la loi. Les communes se sont vues proposer un appui technique et financier, et, depuis, quand la commune est "nettoyée" de ses panneaux publicitaires, le Parc prévoit la pose d'un panneau d'animation touristique réglementaire à l'entrée de chaque commune. Enfin, la Commission locale de signalisation regroupant les mêmes partenaires, assure maintenant un rôle de veille et de suivi de l'application de la charte signalétique.

A situation complexe, réponses multiples dans le Parc du Haut-Jura. Pour tous, le parc a édité un Guide de la Signalétique à l'usage des élus, avec la réglementation, des conseils, des suggestions, les règles d'usage. Mais dans le Département du Jura, les collectivités ont aussi réuni des groupes de travail, chaque communauté de communes s'organisant autour d'un bourg. Elles ont ainsi décidé d'autoriser, dans les règlements locaux de chaque communauté, des préenseignes dans les villages à l'approche des villes centres. Dans le Doubs, le problème était moins prégnant, les panneaux étant peu nombreux depuis longtemps. C'était le contraire dans le Pays de Geix, dans l'Ain, avec des villes portes (Bellegarde, Cerany-Voltaire, Geix, Divonne-les-Bains...) qui ont aménagé des zones

Montagne de Reims : 30 ans d'expérience

Quand ils ont décidé de commencer à réfléchir à la suppression de la publicité sur leur territoire, plusieurs parcs ont commencé par visiter celui de la Montagne de Reims, parc pionnier en la matière qui s'est saisi de l'application de la loi dès l'année de sa parution, en 1979. "C'était même peut-être trop tôt, dit, avec le sourire, Olivier Marx, chargé de mission Environnement. Car la grande majorité des communes ne s'en sont préoccupé qu'à partir de 1982-83".

Mais dès 1979, dans la Montagne de Reims, des relevés ont été faits. Puis, de nombreuses réunions ont été organisées dans les communes au cours desquelles a été précisé le contenu de la loi et de ses décrets d'application (notions d'enseigne, de préenseigne, d'agglomération, etc.), afin que les élus puissent se positionner en toute connaissance de cause.

Toutes les solutions possibles ont ensuite été présentées : l'application stricte de la loi (interdiction de toutes publicités sur le territoire communal y compris les préenseignes dans l'agglomération) ou l'instauration d'une zone de publicité restreinte qui délimite les emplacements susceptibles d'accueillir de la publicité (abribus par exemple).

L'abribus, justement, est un bon exemple des freins à l'application rapide de la loi. Quand une ville a passé contrat avec un gestionnaire de mobilier urbain qui se rémunère sur la publicité installée sur les abribus et autres sucettes, appliquer la loi strictement, signifie rupture de contrat et arrêt de l'entretien du mobilier en question.

Sur le territoire de la Montagne de Reims, la moitié des communes a décidé d'une application stricte de la loi, 34 ont instauré une Zone de publicité restreinte dont la moitié pour permettre le seul maintien du mobilier urbain support de publicités. Le territoire du Parc compte 10 000 hectares de vignes en AOC Champagne, pour 2 000 récoltants manipulateurs. S'agissant d'une activité dérogatoire, liée à la vente d'un produit du terroir, chacun a droit à 2 préenseignes. Mais très peu les utilisent, préférant les regroupements préconisés par le Parc sur les relais d'information service. Olivier Marx pense que c'est une bonne loi, parce qu'elle est "nette et précise. Ceci dit, précise-t-il, pour que son application soit réussie, il faut beaucoup activer les contacts avec les partenaires, ce que nous avons fait avec les organismes consulaires et l'interprofession viticole, et surtout assurer une veille permanente sur l'ensemble du territoire. Quand des annonceurs en infraction ne veulent pas comprendre après une information « amiable », évidemment, on peut procéder aux déposes d'office, envoyer des lettres recommandées avec accusé de réception, faire constater l'infraction, etc. A tous nos collègues des parcs qui sont venus nous voir, nous avons expliqué que le plus efficace à long terme est d'expliquer la loi sans relâche, de persuader de la faire appliquer. Cela fait un peu peur, bien sûr, et cela prend beaucoup de temps, mais c'est, de loin, la meilleure solution et les résultats sont là".

A Basilleux, un panneau d'information communal.



Ph. PNR Montagne de Reims



De nombreuses réunions ont été organisées dans les communes pour préciser le contenu de la loi.

Ph. PNR Montagne de Reims

d'activités générant évidemment un affichage plus important. Là, la réflexion des communes tend à supprimer au moins tout ce qui ne concerne pas le territoire directement. Et pour ce qui concerne les préenseignes d'information touristique et de jalonnement local, tout est, dans la mesure du possible, regroupé sur des totems, qui s'intègrent dans le paysage. Trois totems, peuvent ainsi remplacer 45 préenseignes sur moins de dix kilomètres de route.

En Martinique, la situation n'est pas moins complexe qu'en métropole, parce que le parc regroupe 33 des 34 communes de l'île sur 60 % du territoire. L'interdiction de publicité concerne donc la quasi totalité du territoire ! Pour répondre à cette situation exceptionnelle, le parc propose un "outillage" complet à ses communes : une charte signalétique, élaborée dans une démarche partenariale ; deux experts pour apporter une assistance technique aux communes, une Convention pour l'amélioration de l'affichage en Martinique, signé en juin 2008 avec les afficheurs, qui va permettre de déposer les panneaux illégaux, de réduire la densité et la surface de l'affichage, mais qui, en compensation, va proposer l'implantation de dispositifs plus résistants aux vents violents.

A Saint-Claude, enfin, une entreprise de publicité a décidé d'intégrer la politique du Parc et a eu l'idée — astucieuse ! — de créer des enseignes en partenariat avec les communes. Elle informe ses clients des interdictions particulières qui régissent la publicité sur le territoire du parc et leur propose des panneaux conformes à la législation, plus beaux et aussi efficaces que les panneaux habituels.

Des résultats tangibles

La dépose des panneaux illégaux n'est pas toujours exécutée de bonne grâce par ceux qui les ont posé, et cela peut se comprendre. Mais quand une ou plusieurs communes, dans un parc, décident d'appliquer la loi, après les explications, la concertation et les propositions de remplacement, vient le moment où on demande à la DDE de dresser procès-verbal, puis à la gendarmerie de prévenir les contrevenants que si le panneau n'est pas démonté dans les 15 jours, ils devront payer une astreinte par jour de retard. Dans le Pilat, ce sont même des agents du parc, des éco gardes, qui ont occasionnellement démonté des panneaux illégaux. "Quand on a mené la concertation, dit Jean-Paul Guérin, qu'on a prévenu, qu'on a proposé des solutions, alors, on peut être intraitable".

Et c'est ainsi, petit à petit, que la situation s'améliore et que la loi finit par être de mieux en mieux respectée. Dans le Pilat, depuis 2002, plusieurs communautés de communes ont pris la compétence, et sur les 47 communes du territoire, une vingtaine sont entrées dans le dispositif. Au total 45 panneaux de 4 x 3 m ont été démontés sur la route nationale 86.

Dans la Haute-Vallée-de-Chevreuse, la situation n'était pas dramatique, mais 6 communes plus embarrassées que d'autres par la publicité, ont mis en œuvre la Charte signalétique proposée par le Parc et le résultat est jugé intéressant. Ce fut l'occasion rêvée pour enlever de vieux panneaux illégaux.

Les chartes signalétiques, les conventions avec les afficheurs ont permis la dépose de panneaux illégaux en Loire-Anjou-Touraine, en Martinique, et cela ne devrait pas tarder dans les Caps et Marais d'Opale. "L'engagement collectif de principe est pris, dit Maxime Lemaire, les communes vont maintenant se doter d'une réglementation, trois d'entre elles l'ont déjà et les autres vont s'y mettre progressivement. Il est inutile de précipiter les choses".



Ph. PNR Haut-Jura

Le Parc du Haut-Jura commence à avoir un bon retour de son action.

2009 : Un réseau Paysage et urbanisme en effervescence

Le réseau technique Paysage et urbanisme a pris l'habitude d'échanger régulièrement sous la houlette de la Fédération. Pour cette année 2009, les dates et thèmes d'échange retenus sont :

1. Jeudi 26 mars 10h-17h (Montagne de Reims) : **quelle publicité dans les Parcs naturels ?**
2. Vendredi 12 juin 10h-17h (Brenne) : **concertation autour du paysage.**
3. Jeudi 17 septembre (Loire-Anjou-Touraine) : **endiguer la périurbanisation sur un territoire de Parc**
4. Mardi 8 décembre (Fédération des Parcs) : **comment élaborer un éco-quartier dans un Parc naturel régional ?**

Par ailleurs, avec le Parc du Morvan, la fédération accompagne l'animation autour de la réalisation d'un film sur l'urbanisme en milieu rural dans le cadre de l'appel à projet lancé par Jean-Louis Borloo. Le comité de pilotage se réunit tous les 2 mois.



Ph. PNR Volcans d'Auvergne

Dans le Haut-Jura, le Parc commence à avoir un bon retour de son action sur le plus difficile : les villes qui se trouvent hors du périmètre du parc, dont la population est dense et dont les zones d'activités sont importantes. Ce sont des entrées dans le parc, particulièrement problématiques. Mais ces villes-là aussi, commencent à se poser la question du paysage. Le parc leur propose l'établissement d'un règlement local de publicité qui permettrait de délimiter des zones sans publicité.

Certains parcs attendent que la Fédération relaie leur action

Mais en la matière rien n'est jamais définitivement acquis, puisque les équipes municipales changent, les acteurs économiques également. Louis-Pierre Mareschal, au parc du Haut-Jura, confirme ces difficultés, et aimerait bien que la

Fédération s'en fasse le porte parole. "Quand un règlement de publicité est mis en place, dit-il, cela demande un vrai gros travail de veille pour que la situation ne se dégrade pas dans les années suivantes. On n'en a jamais fini avec la publicité. On travaille à ce sujet sur l'exécution des pouvoirs de police du maire, et cela demeure compliqué. Même si on y met des gants, on risque de se mettre la moitié du village à dos. Le paysage c'est beau, mais quand quelqu'un vous dit — si je ne peux pas faire de pub, qu'est-ce que je deviens, moi ? Quoi lui répondre ? Il faut, je crois, que la Fédération des Parcs prennent cet élément en compte et se fasse le relais de ces difficultés auprès des pouvoirs publics."

D'où la réflexion, menée depuis quelques semaines à la Fédération sur la création d'un groupe de travail dédié à ce sujet (voir encadré ci-dessus).



Ph. PNR Haut-Jura

L'esthétique des totems préserve le paysage.

LANDES DE GASCOGNE

Sophie et Rémi De Montbron

offrent, à la ferme, sauna, spa et découverte des grues cendrées.



Ph. J.-L. Vainin/Agence Traverse.

Il a converti son exploitation en bio, vend des céréales, des poulets et de l'agneau en vente directe ; elle organise des séjours "insolites" à la ferme avec, grâce à l'équipe du Parc, observation des grues cendrées en hivernage tout près de là. Une belle histoire.

Sophie, une Bordelaise hyper diplômée en archéologie et en gestion, a décidé de suivre Rémi De Montbron, devenu son mari, sur l'exploitation agricole de son enfance, le domaine de Londeix, à Captieux, dans les Landes de Gascogne, à quelques kilomètres au sud de Langon.

Avec Emmanuel, le frère de Rémi, tous trois ont créé un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) pour gérer les fermes du domaine, tandis que les parents demeurent encore dans la maison de maître, au fond de la propriété. Autrefois, le domaine de Londeix ne produisait que du maïs. Mais les contraintes et les taxes commençaient à s'accumuler sur les productions de l'agriculture conventionnelle et Sophie n'était pas agricultrice. Ils ont décidé de diversifier la production, et elle, en particulier, de développer l'accueil touristique.

Passer à la culture bio

Lui élève des poulets fermiers en vente directe, quelques moutons, pour les agneaux, et en 2000 il a décidé de passer à la culture bio. La conversion a pris trois ans. Il fait du haricot, des petits pois, et des céréales, bio sur la moitié des parcelles disponibles, et par rotation de 3 à 4 ans. Dans l'ordre : une céréale à paille, un protéagineux pour l'alimentation animale, parce que les racines laissent dans le sol les nitrates qui seront nécessaires au développement de la culture suivante, comme le maïs qui a besoin de beaucoup d'azote. L'année suivante, il faut laisser la parcelle se reposer, avec un léger semis de graminée, pour éviter la prolifération du liseron ou du chiendent. Bref, avec Rémi, on apprend que l'agriculture biologique demande plus de compétences que la conventionnelle, qu'il doit sans cesse chercher à proximité un débouché pour les céréales chez des éleveurs bio, et que la vente directe, si personne ne passe à la ferme, est vouée à l'échec. Le revenu qu'il peut alors tirer de l'exploitation est extrêmement réduit, voire nul.

Aménager les bâtiments pour l'accueil

Pour tenir, la diversification touristique était donc indispensable. Sophie a beaucoup investi dans l'aménagement des bâtiments du domaine. Elle dispose depuis 1998 de deux chambres d'hôtes 3 épis, depuis 2002 d'un gîte 3 épis avec piscine, d'un sauna (bâti avec un peu d'émotion par Rémi grâce au bois tombé au cours de la tempête de 99) et d'un spa, ce bain bouillonnant qui aide tant à la remise en forme.

Mais l'équipement et son environnement ne suffisent pas non plus. Il faut qu'ils soient fréquentés. Rémi est chasseur de palombe. On

la chasse à l'automne après la naissance des petits (ce qui n'a rien à voir avec la chasse à la tourterelle qui se pratique en mai dans le Médoc tout proche).

Et il cultive du tournesol et fournit de nombreux amateurs d'oiseaux via la Ligue de protection des oiseaux d'Aquitaine.

En 2007, le Domaine de Londeix a signé avec le Parc une "charte d'engagements écotourisme", démarche vers un label écologique, et propose depuis des séjours valorisant le patrimoine local autour de la forêt et ses palombières, des séjours plus gastronomiques (Bazas et son "bœuf gras" est à 5 km), d'autres encore intitulés "bien être et ressources de soi" dans un environnement remarquable que constitue son arial traditionnel où est implanté le domaine de Londeix.

Imaginer des séjours touristiques en toute saison

Ils ont rencontré au Parc des Landes de Gascogne, disent-ils, "une équipe Tourisme hyper dynamique" qui les a aidé à bâtir des séjours d'observation de la grue cendrée. Cet oiseau migrateur de très grande taille, passe par ici depuis la nuit des temps. Et quand, dans les années 60, les agriculteurs ont commencé à faire du maïs, elles ont hiverné ici, évitant ainsi de "descendre" jusqu'en Espagne, avant de repartir en mars vers le nord pour rejoindre les pays scandinaves. Tous les soirs et tous les matins, en hiver, elles viennent se nourrir dans les champs et repartent pour la nuit dans les marécages du camp militaire tout proche. Leur observation, en vol ou au sol, est un instant fascinant.

Pour éviter qu'elles soient trop dérangées par les visites, la LPO et le Parc ont imaginé des produits touristiques bien maîtrisés autour du phénomène. Des sorties sont ainsi organisées en bus de 45 personnes avec des accompagnateurs ornithologues. Les De Montbron proposent des week-ends découverte des oiseaux pour des petits groupes de 12, y compris en hiver. Sophie emmène les touristes voir les grues le matin, au déjeuner (autour du bœuf de Bazas...), elle projette un diaporama et le lendemain, elle les emmène près d'un lac aménagé, à Bazas aussi, permettant de compléter des observations ornithologiques sur les oiseaux de la lande.

L'exploitation agricole est de moins en moins rentable, mais l'activité touristique, malgré les importants investissements qu'elle a nécessité, permet à Sophie et Rémi De Montbron de vivre un peu plus facilement. Tant mieux pour eux, pour les touristes et pour les oiseaux migrants !

Les grues passent par ici soir et matin.



Ph. Fotolia



Ph. C. Mur - PNR Landes de Gascogne

Ph. J.-L. Vainin/Agence Traverse.

Le gîte, le SPA et la piscine dans son environnement agricole..

Odile et Rémi De Montbron
Domaine de Londeix
33840 Captieux
Tél. : 05 56 65 68 83.
Mail : s.demontbron@wanadoo.fr
En savoir plus : <http://www.londeix.com/>

Yves Baudrier, une passion pour la pédagogie



Yves et Christine Baudrier intronisent des élèves de Saint-Agan en Vercors en tant que mini-ambassadeurs de leur territoire.

Jeudi 8 janvier 2009, neuf enfants, garçons et filles âgés de 9 à 11 ans, élèves de l'école de Saint-Agnan-en-Vercors, petit village situé au centre du Massif du Vercors, sont intronisés en tant que mini-ambassadeurs de leur territoire, en présence de leur instituteur Yves Baudrier. Son épouse Christine, elle aussi institutrice dans la même école, est restée à Saint-Agnan pour s'occuper des autres élèves. La cérémonie, très bon enfant, se déroule à la Maison du Parc. Des adultes résidant du Vercors sont aussi là pour recevoir leur titre d'ambassadeur. Pour Yves Baudrier, c'est une forme de reconnaissance de l'investissement des enfants dans la connaissance de leur territoire par les adultes et bien sûr de l'intérêt de la démarche pédagogique mise en œuvre avec passion et ténacité par Yves et Christine.



Quelques uns des 54 élèves du village.

Yves, 48 ans, et Christine, 47 ans, se sont rencontrés en 1981 quelques années avant leur nouvelle vie entièrement dédiée à la pédagogie auprès des petits enfants. Auparavant, Yves, habitait dans la vallée du Rhône et exerçait la profession de technicien chimiste tandis que Christine était technicienne en radio-protection au Centre d'énergie nucléaire (CEA). Mais leur passion pour la pédagogie était déjà très présente et n'a pas pour origine une révélation soudaine. Dans les temps libres de sa profession, Yves animait des colonies de vacances. « *Et puis j'avais fait le tour de mon métier tandis que Christine avait peu de chance à l'époque d'évoluer dans sa profession encore très masculine* », ajoute Yves Baudrier. Tous deux entrent à l'École normale en 1989. A leur sortie en 1991, ils sont instituteurs dans différentes écoles du Vaucluse. « *J'avais emmené les enfants en voyage en Islande puis dans les îles éoliennes, en Italie, pour voir les volcans* », raconte Yves Baudrier, précisant : « *L'expérience n'était pas facile avec des enfants en difficulté venant d'une classe de perfectionnement* ». A cette époque, Yves et Christine passaient leurs vacances dans le massif du Vercors. En 2003, ils acquièrent une maison dans le village de Saint-Agnan-en-Vercors. Et c'est en 2005 qu'une opportunité de postes d'instituteurs se présente sur le massif. Yves devient instituteur à Saint-Agnan et Christine de même dans un village voisin. « *On a eu une chance extraordinaire de pouvoir tous les deux exercer notre profession dans le Vercors* », souligne Yves Baudrier, ajoutant : « *Et suite au départ de l'institutrice qui travaillait avec moi, Christine a pu prendre le poste vacant à l'École de Saint-Agnan. Maintenant nous exerçons en couple. Ayant choisi d'assumer leur fonction à deux, de la maternelle au CM2, chaque enfant a deux instituteurs qui se relaient et tous deux connaissons bien l'ensemble de nos 54 élèves* ».

En 2004, l'école Rose Jarrand (1) de Saint-Agnan-en-Vercors ne comptait encore que 34 élèves. Mais la recherche d'une meilleure qualité de vie attirant toujours plus de nouveaux résidents venant de la ville tandis que les jeunes originaires du Vercors souhaitant plus souvent continuer à y résider, le nombre de jeunes enfants augmente. Les nouveaux habitants sont

souvent plus ouverts à l'innovation. « *Nous avons la chance d'avoir des parents d'élèves qui nous soutiennent dans tous nos projets et font confiance à notre démarche pédagogique* », souligne Yves Baudrier, ajoutant : « *Ils nous apportent une aide concrète dans chaque opération. Par exemple, le site internet de l'école a été beaucoup amélioré grâce à l'intervention d'un parent d'élève qui est informaticien* ».

Et les initiatives ne manquent pas ! Depuis 2006, le tour de France à la découverte d'autres parcs naturels régionaux est commencé : Volcans d'Auvergne, Camargue puis Brière. « *Et nous comptons bien faire le tour de tous les Parcs !* », dit en souriant Yves Baudrier. Chaque année les menus du repas gastronomique « des graines de Marmitons » sont confectionnés par les élèves tandis que se déroule en juin la traditionnelle kermesse avec son repas et ses jeux. Bien entendu, la neige en hiver permet de profiter du ski, de la raquette, etc. tandis qu'en été sont organisées des randonnées dans le Vercors afin de mieux connaître la richesse du territoire. Depuis 2006, les élèves ont publié 16 numéros de leur journal d'école, Le Petit Bissotin (2). Dernière initiative en date, les élèves choisis comme mini ambassadeurs du Vercors. Jusque-là, en partenariat avec le Parc, le réseau informel des ambassadeurs (3) rassemblait des adultes passionnés par leur territoire et ayant à cœur de transmettre leur connaissance à ceux qui le connaissent moins, habitants du Vercors et touristes. Les mini ambassadeurs auront aussi pour mission d'aller raconter la vie de leur territoire à des élèves d'autres écoles, ce qu'ils ont déjà expérimenté une première fois en accueillant des enfants du nord de la France en vacances dans le Vercors : « *Ilest moins facile pour des enfants de se retrouver en face d'autres enfants que face à des adultes* », observe Yves Baudrier.



« *Apprendre aux enfants à savoir parler à d'autres enfants de l'endroit où ils vivent est un excellent apprentissage : ils doivent d'abord travailler à connaître leur territoire, préparer ce qu'ils auront à raconter et bien digérer tout ça !* », déclare Yves Baudrier, pour qui un élève qui délivre son savoir à un autre élève peut se révéler parfois plus efficace que la transmission par le seul enseignant. Parmi les nombreux thèmes étudiés par les enfants : l'agriculture, le fonctionnement d'un parc naturel régional, les conflits avec les loups, l'agriculture, la résistance dans le Vercors, etc. « *A travers tous ces projets menés par les*

PNR du Vercors
Alexandra Couturier
Chargée de communication
Tél : 04 76 94 38 26
Mail : alexandra.couturier@pnr-vercors.fr

enfants, ceux-ci sont pris plus au sérieux par les adultes et s'inscrivent dans une démarche citoyenne. Ils viennent à l'école en sachant pourquoi, même si apprendre est parfois bien difficile, et non pour faire seulement des devoirs d'école », déclare Yves Baudrier.

« Assurant un enseignement à nos 54 élèves à tous les niveaux de l'école primaire tout en menant plusieurs projets autour de l'école, autant dire que Christine et moi y passons tout notre temps ! », conclut Yves Baudrier, ajoutant « Notre passion pour la pédagogie se heurte parfois aux parents qui souhaitent voir se reproduire l'école qu'ils ont connue. Mais l'enthousiasme des enfants fait souvent passer le message. Il est vrai aussi qu'il est peut-être plus facile de sortir des sentiers battus dans une école de village que dans une grande cité. Nous espérons convaincre d'autres écoles du Vercors de s'associer à notre démarche ».

Pour le moment, les élèves de l'école Rose Jarrand s'attellent à l'écriture d'un vrai roman à plusieurs mains dont Rose Jarrand, leur héroïne de la résistance dans le Vercors, est le personnage principal !



Ph. Ph. X. Toutain.

(1) Rose Jarrand était l'institutrice du village de Chabottes, fusillée par les allemands en juillet 1944 derrière l'école de Saint-Agnan. L'histoire de ce drame a été reconstituée par les enfants du CE1 au CM2 de l'école Rose Jarrand et publiée dans le Petit Bissotin, journal de l'école, en mai 2007.

(2) Le Petit Bissotin est en ligne sur le site internet de l'école : <http://ecole.vertaco.info/>

(3) Formation Réseau d'Accueil du Public, réseau qui réunit actuellement une trentaine d'ambassadeurs, habitants du Vercors, sur le territoire du Parc



Ph. PNR Avesnois.

AVESNOIS

Martine Dubois

partenaire du Parc pour valoriser les pommiers de hautes tiges

Le Parc de l'Avesnois a aidé Martine Dubois, éleveuse de brebis, à valoriser sa production de pommes, pour conserver le paysage traditionnel, la biodiversité et le patrimoine agricole du territoire. Elle préside aujourd'hui une association qui compte 7 autres agriculteurs de l'Avesnois

C'est en 1985 que Martine Dubois et son mari ont repris une ferme familiale à Jolimetz, une quinzaine de km au sud de Valenciennes, pour y élever environ 200 brebis, dans des pâtures plantées de pommiers hautes tiges. Il y a longtemps que la tradition d'arboriculture fruitière de la région s'est éteinte, mais les pommiers étaient toujours là. Martine Dubois vendait donc les pommes à la ferme et faisait du jus pour sa consommation personnelle.

Un jour de 2005, un technicien du Parc est venu leur expliquer que ces pommiers pouvaient être considérés comme un patrimoine local, qu'il serait dommage qu'ils disparaissent petit à petit par manque d'exploitation véritable et que le Centre Régional de Ressources Génétiques, sorte de conservatoire régional des espèces végétales et animales, avait envie d'aider les propriétaires de pommiers à diversifier leur production, et à la mutualiser pour fabriquer un jus de pommes commercialisable de grande qualité, parce qu'issu d'un mélange équilibré de variétés, les unes apportant l'acidité, d'autres le sucre et d'autres encore les arômes.

« J'ai tout de suite dit que l'idée m'intéressait, raconte Martine Dubois, parce qu'au bout, il y avait la perspective d'exploiter un peu mieux les ressources propres de la ferme. Et le Parc qui a pris l'initiative, nous a concrètement aidés, en particulier en nous permettant de nous organiser, en nous mettant en relation avec le transformateur, en imprimant les étiquettes, etc. Nous avons donc créé une association, dont le siège se trouve à mon domicile, dont je suis présidente et qui rassemble 7 autres agriculteurs à 15 km à la ronde ». Ce n'est pas une peti-

te affaire, car Martine Dubois fournit à elle seule les pommes d'une soixantaine de pommiers. La transformation en jus, confiée à un prestataire local permet à l'association de produire ensemble 6 000 bouteilles de jus de pommes par an, que les agriculteurs commercialisent en direct à la ferme et chez les commerçants des environs. Depuis 3 ans, le jus est pressé en novembre et en mars il ne reste plus rien !

Pour le Parc, c'est aussi très intéressant. « Cela contribue à préserver le paysage traditionnel de l'Avesnois, dit Patricia Clément, chargée de mission, cela valorise et donc conserve et fait vivre la biodiversité puisque seules des variétés locales anciennes issues de vergers non traités sont utilisées. Cette activité constitue également un revenu économique supplémentaire pour les agriculteurs du territoire, et les incite à travailler ensemble. A terme, pourquoi pas, nous pourrions même reprendre la production de cidre, de pâte de pommes, de compote, etc. »

Et des milliers de pommes ne pourrissent plus à terre dans les prés de l'Avesnois...

Martine Dubois, à Jolimetz dans le Nord.
Tél. : 03 27 27 67 80 - duboisjm@wanadoo.fr

Patricia Clément,
chargée de mission
développement
économique agricole
au Parc naturel régional
de l'Avesnois :
Tél. : 03 27 77 52 66 -
patricia.clement@parc-naturel-avesnois.com



Ph. PNR Avesnois.



Ph. PNR Avesnois.

« L'engagement des producteurs aux côtés du Parc dans cette démarche a été officiellement reconnu puisqu'ils peuvent désormais valoriser cette production du jus de pommes hautes tiges de l'Avesnois par la Marque « Produit du Parc naturel régional de l'Avesnois » décernée en 2008.

L'accueil au cœur des débats et des attentions du Parc des Volcans d'Auvergne pour le congrès des Parcs 2008

Le Parc des Volcans d'Auvergne a accueilli à La Bourboule, à l'automne dernier, le Congrès des Parcs. 750 participants nationaux et régionaux ont échangé sur le thème « Innover pour accueillir durablement », décliné en 7 séances de travail. L'échange entre participants s'est aussi exprimé au travers du marché aux initiatives qui a proposé 47 stands. Le renforcement de la présence de partenaires explique la continuité du succès rencontré par ce marché. Le congrès était aussi une étape importante pour la vie de la Fédération avec la réélection de son président, Jean-Louis Joseph, et le renouvellement de son bureau et de ses huit commissions.

Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, est venu conforter le rôle des Parcs dans l'expérimentation et l'innovation dans le cadre du Grenelle de l'environnement, tout comme Nathalie Kosciusko-Morizet, présente au travers d'une interview filmée au préalable.

Le Parc des Volcans d'Auvergne a quant à lui exprimé tout son dynamisme et appliqué le thème de ce congrès à ses 12 circuits de découverte, ainsi que dans le mode d'organisation. En effet, dans le mouvement initié à l'occasion des 40 ans des Parcs, de très nombreux efforts ont été réalisés pour modérer l'impact de l'événement (transports, déchets, produits locaux, etc.)

Rendez-vous désormais dans le Parc de Chartreuse du 30 septembre au 2 octobre 2009.

Les actes du congrès seront disponibles auprès de la Fédération courant du premier semestre.

Contact : Stéphane Adam, chargé de mission développement durable
sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



Ph. L. Combe.



Ph. L. Combe.

Contact : Olivier André,
chargé de communication
mail oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

tourisme durable, économiquement viable, mais permettant la sauvegarde de leur attractivité en préservant les ressources naturelles, culturelles et sociales.

La convention incite à l'échange et au rapprochement des structures au niveau local afin d'améliorer l'engagement commun pour la gestion de territoires fragiles et leurs patrimoines naturels et culturels. Avec déjà 8 Grands Sites sur les territoires des Parcs, ses objectifs sont de :

- Favoriser une coopération pour la valorisation et la sauvegarde du patrimoine culturel, naturel et paysager des Grands Sites et des Parcs naturels ;
- Améliorer les connaissances mutuelles afin de profiter des synergies entre les deux réseaux et leurs expériences ;
- Identifier des thématiques d'intérêt commun à valoriser à l'échelle européenne et internationale
- Partager les savoir-faire et les expériences des deux réseaux de gestionnaires ;
- Aider au rapprochement entre Grands Sites, Parcs naturels régionaux et autres espaces protégés ;
- Favoriser les complémentarités entre les acteurs de ces territoires.



Ph. L. Combe.

Marc Gastambide, nouveau directeur de la Fédération des Parcs



Ph. FPNRE.

Marc Gastambide a pris la direction de la Fédération des Parcs le 17 novembre dernier, en remplacement de Jean-Louis Thomas qui assurait cette fonction depuis le 1^{er} juillet 2007. Ingénieur agronome, Marc Gastambide intègre en 1990 la DATAR après avoir assuré plusieurs missions auprès de services régionaux des ministères de l'agriculture, puis du commerce et de l'artisanat. Chargé de projet de la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire, il devient en 1996 commissaire à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif Central. Il a initié notamment l'association IPAMAC (Inter-Parcs Massif Central) qui regroupe aujourd'hui 10 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes. Nommé en 2001 directeur général adjoint à l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, chargé de l'appui aux entreprises et aux territoires, il prend, en 2004, le poste de conseiller à la DIACT (ex-DATAR), chargé des Affaires Européennes, puis en 2007, celui de conseiller chargé de la Dynamique des Territoires, jusqu'à sa prise de fonction à la Fédération des Parcs.

« Il est important de faire mieux reconnaître les compétences des Parcs, leur capacité d'innovation, leur maîtrise des enjeux environnementaux et de développement durable. Les Parcs sont à la pointe d'une nouvelle forme de l'économie, qu'ils expérimentent depuis de longues années, et qui est maintenant amenée à entrer dans nos habitudes et nos systèmes de production. Les Parcs sont en ce sens une formidable référence que leur Fédération doit porter à connaissance, valoriser et promouvoir ».

Le renouvellement des instances de la Fédération et la réélection de Jean-Louis Joseph

Au cours du congrès des Parcs, Jean-Louis Joseph, président du Parc du Luberon, vice-président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été réélu à l'unanimité à la présidence de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qu'il assure depuis 2002, après une première réélection en 2005. Le bureau est désormais constitué des élus suivants : 1^{er} Vice-président : Yves VANDEWALLE (Président du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse) ; Trésorier-Vice-président aux Finances : Paul RAOULT (Président du Parc de l'Avesnois) ; Secrétaire : Gilles BENEST (France Nature Environnement)

Vice-présidents : Eliane GIRAUD (Présidente du Parc de Chartreuse), Jean-Luc CHIAPPINI (Président du Parc de Corse), Jean-Michel MARCHAND (Président du Parc Loire-Anjou-Touraine). Le président et le bureau seront appuyés par huit présidents de commission également renouvelés et membres de facto du bureau.

Le congrès des parcs a donné lieu à plusieurs signatures de conventions nationales :

Une convention avec la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, signée par son président Pascal VAUTIER

La mission des 30 conservatoires d'espaces naturels est de préserver la nature, des espèces, les milieux et les paysages. C'est également une des cinq missions fondamentales des 45 Parcs naturels régionaux. L'objectif de cette convention est de renforcer la coopération existante au niveau des deux fédérations et de favoriser une coopération locale entre le réseau des Conservatoires, qui interviennent sur plus de 2000 sites, et celui des Parcs. Ce partenariat se déclinera sur les thèmes prioritaires suivants :

- La mise en œuvre du réseau Natura 2000, de la Trame verte et bleue et des dispositifs agroenvironnementaux,

- Les outils d'observation et de suivi du patrimoine naturel, et les bases de données,
- La stratégie nationale zones humides et les pôles relais zones humides,
- Les actions de valorisation et communication relatives à la biodiversité,
- Les dispositifs de gestion de l'espace et des territoires.

La concrétisation de ce partenariat passera par la mutualisation des compétences scientifiques et techniques, le développement de rencontres techniques et de groupes de travail communs, le portage de dossiers communs, etc,...

Les deux fédérations encourageront la signature de conventions entre les PNR et les CEN, l'association des CEN à l'élaboration des chartes des Parcs ainsi qu'à leur révision, l'association des PNR à l'élaboration des plans de gestion des sites des CEN,...

Contact : Thierry MOUGEY, chargé de mission Biodiversité - Gestion de l'espace
Fédération des Parcs - Tél. 01 44 90 86 20 - Courriel :
tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr



Ph. L. Combe.

Une convention avec le Réseau des Grands Sites de France, signée par sa directrice, Anne Vouch

Grâce à la diversité de leurs paysages et la qualité de leurs patrimoines, les Grands Sites de France et les Parcs naturels régionaux constituent des espaces emblématiques pour les visiteurs français mais aussi étrangers. Un de leurs objectifs est de promouvoir un

La tempête Klaus a touché plusieurs Parcs

Les Parcs des Landes de Gascogne, du Haut Languedoc et de la Narbonnaise en Méditerranée, ainsi que celui des Pyrénées Catalanes ont subi le 24 janvier dernier des dégâts considérables causés par la tempête Klaus.

Le président de la fédération, Jean-Louis Joseph, a exprimé la solidarité du réseau lors du conseil d'administration du 25 février, tout comme l'avaient fait plusieurs Parcs. Le Parc des Landes de Gascogne, présidé par Vincent Nuchy, a été particulièrement touché avec 2 millions d'euros de dégâts pour lesquels le Parc cherche des soutiens.

Contact : Laurent Trijoulet
Directeur du Parc des Landes de Gascogne
www.parc-landes-de-gascogne.fr
05 57 71 99 99

Le partenariat s'étoffe entre la Fédération des Parcs et Naturen de Fertiligène

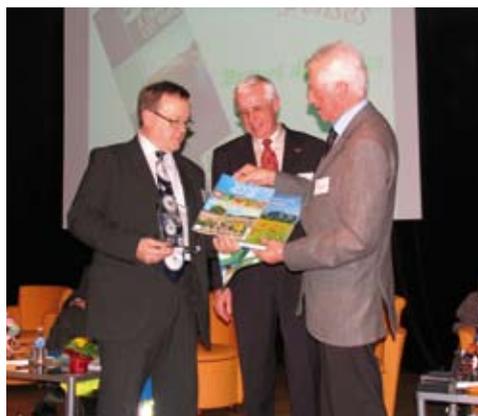


Ph. O. André / FPNRÉ

La Fédération des Parcs et Naturen de Fertiligène ont signé fin 2008 une deuxième phase de partenariat. Elle s'ancre davantage dans les Parcs au travers de trois actions concrètes sélectionnées par le partenaire sur le thème du jardinage responsable. La première action concerne le Parc de Camargue où l'appui de Naturen de Fertiligène a permis de démultiplier l'opération de reboisement auprès de la population (7581 arbres distribués) et de mettre en place une animation auprès de 130 enfants de l'école élémentaire Roger Delagnes des Saintes-Maries-de-la-Mer. Les Parcs du Haut Languedoc et Oise Pays de France bénéficieront également d'un soutien pour leurs actions autour de l'eco-jardinage. Le partenariat devrait donner lieu en 2009 à une campagne télévisée menée par Naturen de Fertiligène.

Contact : Olivier André chargé de communication
Fédération des Parcs - Tél. 01 44 90 86 20
Courriel : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Un Trophée des Parcs à la FFCT



Ph. FFCT

Le brevet "A travers les parcs" a été créé pour revaloriser les randonnées permanentes qui pénètrent, croisent et traversent les Parcs. Le lauréat s'est vu remettre des ouvrages sur les Parcs par Dominique Lamoulier, Président de la FFCT (au centre) et Jean Pierre Guillot, Vice Président FFCT et administrateur à la Fédération des Parcs à l'occasion de l'Assemblée générale de la FFCT à Orléans les 6 et 7 décembre 2008.

La collaboration avec la FFCT s'attachera en 2009 à deux axes prioritaires : améliorer, valoriser les bonnes pratiques du vélo, compatibles avec la préservation de l'environnement et promouvoir la pratique du vélo et soutenir son développement, en incitant les visiteurs, mais aussi leurs résidents, à découvrir les territoires des Parcs par cette forme de transport discret et non polluant.

Contact : Olaf Holm chargé de mission ourisme - sports de nature
Fédération des Parcs - Tél. 01 44 90 86 20 - Courriel : oholm@parcs-naturels-regionaux.fr

INTERNATIONAL

Les Parcs force de proposition au congrès mondial de la nature



Ph. © Group J. Muntaner

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) participait au 4ème Congrès mondial de la Nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone. Comment favoriser l'implication des collectivités territoriales dans la définition des politiques locales, nationales et internationales de la conservation de la nature et dans les travaux de l'UICN ? La question était introduite par le Comité français de l'UICN dont la Fédération des Parcs est aussi membre. Elle a été au cœur des discussions et a donné lieu à l'adoption d'une motion permettant de reconnaître le rôle déterminant joué par les collectivités territoriales en matière d'aménagement des territoires et de conservation de la nature dans le monde. La motion prévoit aussi d'engager une réforme d'ici le prochain congrès pour inclure les collectivités territoriales dans la gouvernance de l'UICN. Cette question faisait suite à un travail conduit par la Fédération des Parcs sur :

- les réponses locales aux enjeux globaux (Agenda 21, Biodiversité 2010, Objectifs du Millénaire)
- les principaux outils développés par les collectivités dans ce but, et leur articulation avec ceux des autres acteurs (Etats, autres collectivités, ONG...)
- la place de ces thématiques (biodiversité et ressources naturelles) dans la coopération décentralisée entre collectivités territoriales

Contact : Gérard MOULINAS, conseiller de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France - Tél. 06 74 74 37 54 - Courriel : gmoulinas@parcs-naturels-regionaux.fr

DERNIERES PARUTIONS

« A l'école du Parc » : un guide à l'attention des enseignants du niveau primaire (cycles 1,2 et 3).

Véritable réservoir d'idées, ce guide a été réactualisé à la lumière des nouveaux textes relatifs à la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable du ministère l'Education nationale. Il propose aux enseignants des idées de projets pédagogiques pouvant être menés avec leurs élèves. Il s'agit d'inciter à découvrir la nature, les paysages, le lieu de vie qui nous entourent, à agir pour préserver celui-ci et à partager avec d'autres nos explorations et nos réalisations. L'illustration de ce document est issue essentiellement des travaux des classes des Parcs ayant participé à l'opération « Les Cahiers Itinérants des Parcs ».

Edité en 10 000 exemplaires, il a été mis à disposition des Parcs pour diffusion auprès des enseignants du primaire de leurs territoires.

Disponible sur demande à la Fédération des Parcs. Commande sur www.parc-naturels-regionaux.fr - Librairie

« Avec le paysage »

15^{ème} numéro de la collection « Expérimenter pour agir » de la Fédération des Parcs. Ce document s'appuie sur l'expérience de 8 Parcs. Il détaille les stratégies mises en œuvre par les élus communaux ou intercommunaux, en s'appuyant sur la connaissance fine qu'ont les habitants de leurs paysages et sur celles d'experts, pour impulser des politiques urbanistiques, agri-environnementales, énergétiques ou de développement local, fondées sur la mise en valeur des atouts propres à leur territoire.

En téléchargement sur www.parc-naturels-regionaux.fr

Réédition de l'Almanach du développement durable

Après le succès de sa 1^{ère} édition en 2005, « L'Almanach du développement durable » est à nouveau disponible en librairie partout en France. Edité par Dakota Editions, et enrichi de nouvelles actions exemplaires engagées dans les 45 Parcs naturels régionaux de France, il propose sur 52 semaines, au fil de 144 pages conviviales, une multitude de clés pour comprendre le développement durable, de conseils concrets, d'exemples à titre de preuves ou... d'idées pour agir. L'appui de Dexia Editions à également permis de la diffuser à chaque nouveau membre des bureaux des Parcs.



Disponible en librairie France entière au prix de 18,50 € TTC.

ÇA S'EST PASSÉ, ÇA SE PASSERA



Le 14 mars 2009 se déroulait la 8^{ème} Nuit de la chouette, co-organisée par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et la Fédération des Parcs. Elle s'est déroulée en 400 manifestations réparties dans toute la France. Le principe en est toujours aussi simple... et efficace : une balade familiale nocturne pour partir à la rencontre des rapaces nocturnes et de leurs habitats afin de sensibiliser le public à leur préservation. Contact :

Olivier André, chargé de communication Fédération des Parcs - Tél : 01 44 90 86 20
oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Les 16 et 17 mai 2009 aura lieu la troisième édition de la Fête de la Nature. Créé par l'UICN et le magazine Terre Sauvage, cette fête est organisée en partenariat avec tous les réseaux de protection de la nature, et plus généralement tous les passionnés de nature. L'objectif est toujours de transmettre à un public encore plus nombreux le plaisir de découvrir ou redécouvrir la nature proche, et de renouer des liens forts avec l'environnement. Les Parcs naturels régionaux s'étaient particulièrement investis l'an passé avec une centaine de manifestations.

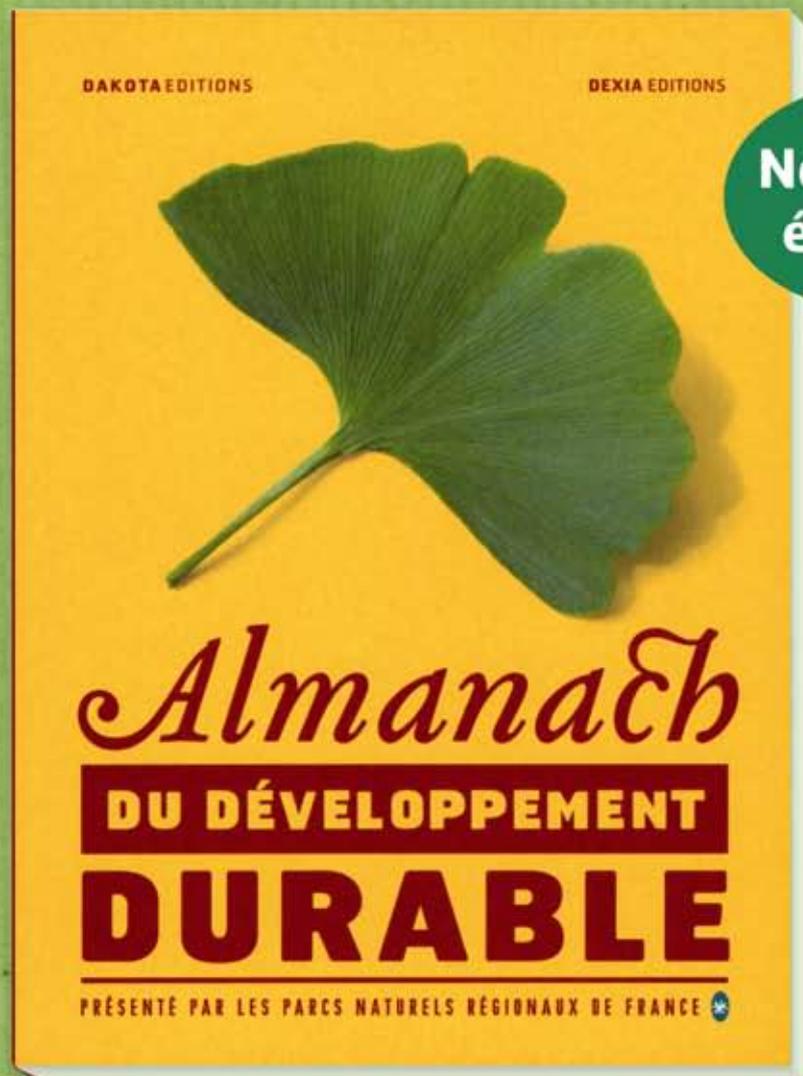
Venez découvrir les plus de 1000 manifestations et les réseaux qui les organisent sur www.fetedelanature.com



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr

Mars 2009 n°62
Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : André Guerraz
Rédacteur en chef : Marc Gastambide
Secrétariat de rédaction : Annie L'horset-Moya puis Olivier André
Comité de rédaction : les membres de la commission communication de la Fédération.
Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Olivier André
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : F. Costé / Parc du Pilat
ISSN : 0982 6246

Des gestes chaque semaine POUR L'AVENIR DE LA PLANÈTE



Nouvelle
édition



PRÉSENTÉ PAR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Confectionner un pesticide 100 % naturel, décrypter une étiquette dans un supermarché, faire le pari des énergies propres à la maison... Saison après saison, l'*almanach du développement durable* recense tout ce qu'il est possible – et souhaitable – de faire dans sa vie de tous les jours pour contribuer au futur de la Terre... et à son propre bien-être. Car le développement durable, ce ne sont pas seulement des bonnes pratiques à mettre en œuvre, mais aussi du plaisir à découvrir des technologies innovantes, des produits originaux, esthétiques ou tout simplement authentiques.

En vente en librairie • 144 pages • 18,50 €